

INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

La pêche dans les eaux douces du Cambodge



Grande pêche au filet sur les Grands Lacs

INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Directeur: **Jean SAUMONT**

DIRECTION - ADMINISTRATION: 15, Boulevard Rollandes — HANOI — Téléphone 428

ABONNEMENTS { **INDOCHINE et FRANCE.** Un an **12 \$ 00** — Six mois **7 \$ 00** — Le numéro **0 \$ 30**
ÉTRANGER. Un an **20 \$ 00** — Six mois **12 \$ 00**

Nos collaborateurs

Pierre ANDELLE, Maurice ANDRIEUX, Arnaud BARTHOUET, Georges BOIS, Ch.-H. BONFILS, Henri BOUCHON, Paul BOUDET, Bernard BREIL, Jean BROUSSEL, Révérend Père CADIÈRE, P. CHAMPENOIS, J.-Y. CLAEYS, G. CCEDÈS, Mademoiselle COLANI, Albert COURTOUX, Jean DESCHAMPS, P. DUPONT, Jean FARCHI, Pierre FOULON, V. GLAIZE, Victor GOLOUBEW, DUONG-QUANG-HAM, Jean M. HERTRICH, NGUYÊN-VAN-HUYÊN, HUYNH-TON, NGUYÊN-TIÊN-LANG, Paul LEVY, Louis MALLERET, Paul MUNIER, Jean NOEL, André PONTINS, Paul RENON, Jean ROUX, Jean SAUMONT, Madame Marguerite TRIAIRE, LÊ-TAI-TRUONG, NGUYÊN-MANH-TUONG, etc...

ILLUSTRATION: Madame BOUDET, NGO-THUC-DUNG, NGUYÊN-HUYÊN, Maurice LOESCH, NAM-SON, VU-VAN-THU, TO-NGOC-VAN, etc...

PHOTOGRAPHIE: Central Photo (Hanoi), Huong-Ky (Hanoi), Modern Photo (Saigon), Section photographique du Gouvernement Général, Studio d'art F. Nadal (Saigon), etc...

DÉPOSITAIRES

HANOI

« INDOCHINE », 15, boulevard Rollandes.
G. TAUPIN ET C^{ie}, 50, rue Paul-Bert.
A. B. C., 50, rue du Coton.
LIBRAIRIE HOC-HAI, 34, rue de la Citadelle.
HUONG-SON, 97, rue du Coton.
HUNG-THUY, 157, rue du Coton.
LIBRAIRIE CENTRALE, 60, rue Borgnis-Desbordes.
MOHAMED ISMAIL, rue Paul-Bert.
NAM-KY, 14, boulevard Gia-Long.
THU-HUONG, route de Sinh-Tu.
THUY-KY, 98, rue du Chanvre.
TRAN-VAN-KHOAT, 120, rue du Coton.
TRUONG-XUAN, 55, route de Hué.
VAN-LAM, 33, rue Francis-Garnier.
VAN-NGOAN, 110, rue du Pont-en-Bois.

SAIGON

LIBRAIRIE A. PORTAIL, 185, rue Catinat.

HUÉ

HUONG-GIANG, 21, rue Paul-Bert.
LE-THANH-TUAN, rue Paul-Bert.
NGUYEN-XUAN-QUE, Kiosque, rue Jules-Ferry.

PNOM-PENH

LIBRAIRIE A. PORTAIL, 14, avenue Boulloche.

HAIPHONG

« INDOCHINE », 44, boulevard Amiral-Courbet.
CHAFFANJON, boulevard Amiral-Courbet.
MAILINH, 60, avenue Paul-Doumer.
NAM-TAN, 100, boulevard Bonnal.
TAI-FAT, 61, boulevard Paul-Bert.

BAC-NINH

VAN-VIET, 216, rue Tiên-An.

CAO-BANG

HOANG-TICH-THANH, 77, rue Pho-Lu.

DAP-CAU

VINH-THAI, 43, rue Principale.

HAIDUONG

LIBRAIRIE QUANG-HUY, rue du Maréchal-Joffre.

LANGSON

TRAN-DANG-LONG, 10, rue Chavassieux.

NAM-DINH

HOP-KY, 34, rue Carreau.
PINZON, rue Carreau.

PHUTHO

CAT-THANH.

QUANG-YÊN

HA-MINH, 9, Maréchal-Joffre.

QUINHON

MY-LIEN, 78, quai Gia-Long.

SEPT-PAGODES

CHI-LINH, rue Hoa-Lac.

TONG

DAN-SAN, rue Son-Loc.
LIBRAIRIE DE FRANCE.

VIÉTRI

LONG-HOA.

VINH

AN-NGOC-PHUNG, Square Khoa-huu-Hao.

INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

SOMMAIRE

Pages		Pages
1	<i>Le voyage du Gouverneur Général, par JEAN SAUMONT.</i>	<i>Le Tombeau de Minh-Mang, par JEAN FARCHI ...</i> IV et V
3	<i>La Solidarité franco-annamite affirmée par les chefs suprêmes du pays, par TRAN-DANG</i>	<i>Le voyage du vice-amiral d'Escadre DECOUX</i> VI
4	<i>Discours prononcé par le vice-amiral d'Escadre DECOUX</i>	<i>Une auberge de village</i> VII
5	<i>Réponse de Sa Majesté l'Empereur d'Annam.</i>	<i>Messe de Requiem pour le repos de l'âme des Mili- taires tombés au champ d'honneur</i> VIII
6	<i>Allocution de Son Excellence THAI-VAN-TOAN, ministre de l'Intérieur</i>	<i>La semaine :</i>
7	<i>Quatre notes d'économie extrême-orientale</i>	<i>En Indochine</i> 11
9	<i>La langue française et l'esprit français, par PAUL CLAUDEL</i>	<i>En France</i> 11
1	<i>La Pêche dans les eaux douces du Cambodge, par CHEVEY et LE POULAIN</i>	<i>En Extrême-Orient</i> 18
		<i>Dans le Monde</i> 14
		<i>La vie indochinoise</i> 15
		<i>On devrait mieux choisir les gens, roman par PAUL MUNIER</i> 19

LE VOYAGE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

par JEAN SAUMONT.

LE voyage du Gouverneur Général peut et doit être interprété. Il a, en dehors de ses raisons administratives tout à fait naturelles et normales, une signification importante, qui est révélée par les paroles mêmes de l'Amiral Decoux s'adressant à S. M. l'Empereur d'Annam : « Votre Majesté ne doute pas qu'en d'autres circonstances je me serais fait un devoir de venir dès ma prise de fonctions l'assurer solennellement de mon attachement et de la vigilante sollicitude du Gouvernement français pour l'Empire d'Annam ».

Ainsi donc, la vie indochinoise a été un moment troublée par de graves questions

dont la solution délicate a empêché le Gouvernement général d'accomplir sans délai un geste de courtoisie envers le Souverain du plus important des peuples protégés de l'Union indochinoise. Mais sitôt la solution obtenue, le geste est fait, solennellement. Le Gouvernement français, malgré les lourdes charges qui pèsent sur lui, le Gouvernement général de l'Indochine, nonobstant de sérieuses préoccupations, n'ont pas un instant envisagé que les événements pussent les contraindre à abandonner quelque chose des droits et des devoirs de la France en Indochine. Le Gouverneur Général a prouvé, par un voyage et par des visites traditionnels,

que la vie indochinoise continuait sous l'égide de la France.

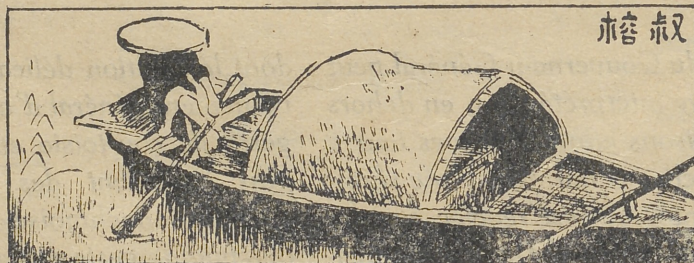
Elle continue, avec les manifestations d'autorité qui conviennent, et dans une atmosphère de confiance, que rendent touchante et pathétique les événements douloureux dont la France est atteinte et meurtrie. Le Gouverneur Général et l'Empereur d'Annam, en termes d'une réelle grandeur, ont célébré solennellement les sentiments profonds qui attachent l'Annam à la France, et que le malheur immense n'a pu détruire. Le Gouverneur Général a dit : « Dans ces derniers mois douloureux, l'Empire d'Annam n'a cessé de manifester envers la Mère-Patrie une affectueuse fidélité à laquelle donnent tout son prix les heures graves que nous traversons ». Et l'Empereur d'Annam a répondu : « Un de vos prédécesseurs a parlé de l'indissoluble amitié qui a déjà lié et qui lie à jamais nos deux pays pour le meilleur et pour le pire. Cette amitié s'est révélée dans ces derniers mois plus réelle et plus vivante que jamais. Elle saura être à la hauteur de toutes les épreuves ».

Cette constance a sa récompense : l'Indo-

chine, en dépit des tourmentes, reste une fédération unie et respectée, sous la haute autorité du Gouverneur Général représentant la France. Des nuages se sont amoncelés un moment dans son ciel, mais elle a gardé son calme et sa foi, l'orage s'est dissipé ; les avions et les quelques unités d'une armée étrangère à qui fut prêtée place sur la terre indochinoise, en vertu d'un traité amical, ne changent rien à la situation politique de l'Indochine française. Autant que les événements mondiaux le permettent, une vie normale continue, certainement moins malheureuse que dans beaucoup d'autres pays actuellement. L'Indochine organise au mieux l'utilisation des ressources dont l'exploitation et l'emploi ont été bouleversés par l'arrêt presque total des communications avec l'Europe.

Indépendante, unie, calme au milieu de la tourmente mondiale, l'Indochine française continue à vivre, dans la confiance et la discipline, telle est la signification profonde du voyage du Gouverneur Général et des paroles qui ont été prononcées à Hué.

JEAN SAUMONT.



La solidarité franco-annamite affirmée par les chefs suprêmes du pays

par TRAN-DANG.

Huế, 18 octobre 1940.

Depuis sa nomination au poste de Gouverneur Général de l'Indochine, le Vice-Amiral d'Escadre Decoux est venu hier à Huế, la première fois, pour prendre directement contact avec Sa Majesté l'Empereur d'Annam. Retenu jusqu'alors à Hanoi par les multiples devoirs de sa charge que les derniers événements ont rendus singulièrement complexes et préoccupants, le Chef de la Fédération avait dû différer le déplacement prévu.

Le jeudi 17 octobre, peu près 8 heures du matin, l'avion d'Air-France transportant le Gouverneur Général accompagné de M^{me} Decoux et de sa suite qui comprenait M. Gautier, Directeur du Cabinet, M. Silvestre de Sacy, Chef du Service de la Presse du Gouvernement général, le Lieutenant de vaisseau Cazenave et l'Enseigne de vaisseau De Tregomain, Officiers d'ordonnance, atterrit au camp d'aviation de Phu-Bai. Le Vice-Amiral d'Escadre Decoux était accueilli à sa descente de la carlingue par M. le Résident Supérieur Graffeuil, Son Excellence Mgr Drapier, Délégué Apostolique, Mgr Lemasle, Evêque de Huế, le Général Bourdeau, commandant la Brigade d'Annam, LL. EE. Thai-van-Toan, Ministre de l'Intérieur, Pham-Quynh, Ministre Directeur du Cabinet Impérial, MM. Jardin et Patau, Inspecteurs des Affaires Administratives, M. Aurillac, Chef de Cabinet, M. Destenay, Résident-Maire de Huế et S. E. Truong-xuan-Mai, Phu-doan de la province de Thua-thiên. Une Compagnie du 10^e R. M. I. C. et des groupes francs de Phu-Bai rendaient les honneurs.

M^{me} Decoux était reçue à sa descente de l'avion par M^{mes} Graffeuil, la Générale Bourdeau, Patau et Aurillac.

A l'arrivée à la Résidence Supérieure, le Vice-Amiral d'Escadre Decoux passa en revue les troupes de la garnison et de la Garde Indigène que lui présentait le Colonel Roux, commandant le 10^e R. M. I. C. A l'issue du défilé, il adressa ses félicitations au Général commandant la Brigade, à M. le Résident Supérieur et au Colonel du Régiment pour l'excellente tenue des officiers, sous-officiers et soldats.

Leurs Excellences les Ministres du Gouvernement Annamite vinrent peu après rendre visite

au Chef de la Colonie et lui remettre solennellement, au nom de Sa Majesté l'Empereur, la plaque d'or dite « Kim-Bai » que la Cour de Huế confère aux Princes du sang, aux Ministres et aux Gouverneurs Généraux et Résidents Supérieurs en Annam.

Ensuite eut lieu dans le salon de la Résidence Supérieure la présentation de délégations de notabilités, fonctionnaires français et annamites, officiers et sous-officiers de la Brigade d'Annam. Dans une éloquente improvisation, M. le Résident Supérieur Graffeuil formula des souhaits de bienvenue au Chef de la Colonie et se fit l'interprète de toute l'assistance pour l'assurer du fidèle attachement de l'Annam à la Mère-Patrie et à son premier représentant en Indochine à qui tous sont profondément reconnaissants de son action diplomatique et politique pour la défense des intérêts indochinois.

En remerciant le Chef du Protectorat en Annam, le Vice-Amiral Decoux souligna la nécessité du travail et de la discipline et déclara pouvoir compter, dans la poursuite de la mission qui lui est confiée, sur la compréhension et la bonne volonté des populations placées sous la direction éclairée de S. M. l'Empereur Bao-Dai et de M. le Résident Supérieur Graffeuil. Il termina en proclamant sa confiance dans les destinées unies de la France et de l'Indochine.

A 11 heures, alors que sur le mirador, les canons royaux tiraient une salve d'honneur, le Vice-Amiral Decoux rendait sa visite officielle à Sa Majesté Bao-Dai au Palais Thai-Hoà (étymologiquement : Palais de la Suprême Concorde), nom symbolique s'il en fut. L'enceinte de palais grandiose, témoin périodique du rite séculaire de l'hommage rendu par la Cour à l'Empereur, et de tant de manifestations d'union et de collaboration franco-annamite affirmées par le Chef de l'Etat d'Annam et les plus hauts représentants de la France, a vu se renouveler hier l'échange à la fois solennel et émouvant des gages d'attachement et d'amitié entre le Souverain d'Annam et le Gouverneur Général, parlant chacun au nom de son pays, dans des termes auxquels les circonstances prêtaient une valeur toute particulière.

Une escorte de cavaliers de la Garde Royale conduite par un haut mandarin du Ministère des

Rites alla à l'Hôtel de la Résidence Supérieure au devant du Chef de la Colonie qui était accompagné dans sa visite de M. le Résident Supérieur Graffeuil, du Général Bourdeau et des personnalités du Gouvernement général et du Protectorat de l'Annam. A l'arrivée à la porte Ngo-Môn conduisant au Palais Thai-Hoà, pendant que la Garde Royale rendait les honneurs, la Musique du Palais joua la *Marseillaise* puis l'hymne national annamite.

Dans le Palais de la « Suprême Concorde » les dignitaires de la Cour, LL. EE. les Ministres, membres du Conseil du Co-Mat, les mandarins supérieurs, en grande tenue, assistaient à la réception.

S'avançant vers Sa Majesté, le Gouverneur Général prononça le discours que nous reproduisons plus loin. Des paroles du Chef de la Colonie, chacun retiendra surtout l'expression d'une pensée d'affectueuse gratitude envers les populations indochinoises qui ont su prouver d'émouvante façon leur fidélité à la France dans ses jours d'infortune, et celle d'une pensée de constante sollicitude vis-à-vis de l'Empire d'Annam, de la dynastie régnante, de l'Indochine tout entière dont la France, par la voix de son représentant suprême, entend maintenir les intérêts. Confiance et discipline, tels sont les deux maîtres-mots dont le Gouverneur Général a tenu à souligner toute la signification dans les conjonctures que traverse actuellement le pays.

Dans sa réponse au Chef de la Fédération, que nous publions également ci-après, Sa Majesté l'Empereur, en le remerciant de ses paroles, insista sur « l'indissoluble amitié qui a déjà lié et qui lie à jamais les deux pays pour le meilleur et pour le pire », et après avoir rendu hommage à l'héroïsme et à la dignité de la Nation Protectrice dans ses jours d'épreuve, donna solennellement l'assurance que la France peut compter sur le concours le plus dévoué du Souverain d'Annam et de son peuple, lequel, toujours respectueux de l'ordre et de l'autorité, est prêt à se grouper autour de ses chefs pour faire face aux événements dans les heures difficiles de son histoire.

Dans la situation présente de l'Union, ces paroles venant du dépositaire des pouvoirs de la France en Indochine, et du Chef de l'Etat Annamite, sont à méditer. Leur portée dépasse le cadre des formules consacrées par le protocole. D'une part, expression ferme et sereine de la volonté de la France d'assurer entièrement ses responsabilités vis-à-vis du pays confié à sa tutelle, de l'autre expression non moins nette de la volonté du peuple annamite de demeurer fidèle à la Nation Protectrice à laquelle des liens indestructibles l'ont attaché depuis plus d'un de-

mi-siècle de vie commune. Ainsi, la première prise de contact officielle entre le Vice-Amiral d'Escadre Decoux et Sa Majesté l'Empereur Bao-Dai se trouvait être une éclatante manifestation de solidarité franco-annamite sur les plans politique et moral.

En fin de réception, le Souverain a remis à M. le Gouverneur Général les insignes de Grand' Croix de l'Ordre du Dragon d'Annam.

Dans l'après-midi, le Gouverneur Général rendait leur visite à LL. EE. les Ministres au Palais du Co-Mat. Parlant au nom de ses collègues pour lui souhaiter la bienvenue, S. E. Thai-van-Toan affirma à nouveau l'esprit d'étroite union et de collaboration qui régit de façon plus agissante que jamais les relations entre les deux peuples français et annamite. Improvisant sa réponse, l'Amiral Decoux lui répondit en des termes auxquels les sentiments d'estime et de sincère affection dont ils étaient empreints conféraient une éloquence particulière.

En fin de journée, S. M. Bao-Dai accompagnée des membres de Son Cabinet Civil et de Sa Maison Militaire est venu rendre sa visite au Chef de la Colonie à la Résidence Supérieure et eut avec lui à cette occasion un long entretien particulier.

Le 18 octobre, à Phu-bai, le Gouverneur Général a pris congé de M. le Résident Supérieur en Annam, des membres de son cabinet, du Général commandant la Brigade d'Annam, de LL. EE. les Ministres du Gouvernement annamite venus le saluer à son départ, et s'est envolé à 6 heures précises pour Saigon dans le Dewoitine d'Air-France qui l'avait amené la veille.

TRAN-DANG.

Discours prononcé par le Vice-Amiral d'Escadre DECOUX, Gouverneur Général de l'Indochine, à la visite officielle faite à Sa Majesté l'Empereur d'Annam au Palais Thai-Hoa.

SIRE,

La cordialité et l'éclat de l'accueil réservé aujourd'hui au Chef de la Colonie sont la preuve — à laquelle je suis très sensible — que Votre Majesté a parfaitement saisi les raisons profondes m'ayant, jusqu'à ce jour, tenu éloigné de Sa Capitale.

Votre Majesté ne doute pas qu'en d'autres circonstances, je me serais fait un devoir de venir, dès ma prise de fonctions, L'assurer solennellement de mon attachement à Sa Personne et de

la vigilante sollicitude du Gouvernement français pour l'Empire d'Annam.

Je suis d'autant plus heureux de pouvoir aujourd'hui apporter personnellement à Votre Majesté le salut de la France, que durant ces derniers mois douloureux, l'Empire d'Annam n'a cessé de manifester envers la Mère-Patrie une affectueuse fidélité, à laquelle donnent tout son prix les heures graves que nous traversons.

Cette fidélité, Sire, j'en attribue le mérite à la sagesse de Votre Règne, Formée aux disciplines d'Occident, sans rien abandonner cependant des hautes vertus de Votre Famille et de Votre Race, Votre Majesté a su engager Son Empire dans la voie des réformes heureuses qui ont chaque jour resserré la trame des liens d'amitié unissant l'Annam à la France.

Tout dernièrement encore, je me félicitais d'apprendre que Votre Majesté, sans souci des fatigues, parcourait aux côtés de M. le Résident Supérieur Graffeuil, les provinces de l'Empire, portant à tous Ses Sujets le réconfort de Sa Présence, prêchant, en toutes circonstances, le travail et le dévouement à la chose publique.

En Sa Haute Sagesse, Votre Majesté a discerné qu'à des circonstances nouvelles devait répondre, pour tous ceux qui détiennent l'autorité, depuis les dignitaires suprêmes jusqu'aux plus modestes notables de village, un effort accru dont Votre Majesté a tenu à donner Elle-même l'exemple.

Je souhaite ardemment que cet insigne exemple soit compris et suivi de tous, sans réserve, à tous les degrés de l'échelle sociale.

Le temps est venu, en effet, où chacun doit être placé en face de ses devoirs. Pour les uns et les autres, il s'agit de devoirs lumineux, aussi simples à définir qu'à accomplir, car ils s'expriment en quelques mots, que la situation présente, à vrai dire, rend tout particulièrement éloquents : confiance et discipline.

La France a, depuis plus de 50 ans, donné suffisamment de gages de son attachement à l'Indochine pour que celle-ci lui fasse un entier crédit dans la défense de ses intérêts. C'est ainsi que les Chefs que le Gouvernement a investis de la charge redoutable de traiter sur place les angoissants problèmes du jour, pourront être assurés de poursuivre leur tâche dans la tranquillité et le calme.

Confiance donc, confiance dans ceux qui défendent inlassablement les destinées de l'Indochine et qui, dans une conjoncture indéniablement difficile, recherchent, parmi les possibilités inéluctables, les solutions réalistes les plus conformes aux grands intérêts du pays.

Cette confiance doit se traduire par l'apaisement et la sérénité des esprits ; elle se manifestera dans l'ordre des faits par une discipline stricte. L'autorité du Souverain, celle des cadres autochtones doivent pouvoir s'exercer pleinement, à une époque délicate où il est nécessaire que l'organisme politique et social réponde exactement à la moindre impulsion des dirigeants. A Votre appel, Sire, chacun dans l'Empire d'Annam saura réaliser le sens profond de cette nécessité. Et cette discipline librement consentie n'en aura que plus de valeur.

Dans cette tâche délicate du redressement constant de l'esprit public, Votre Majesté sait qu'Elle peut compter sur la collaboration absolue du Représentant du Protectorat, M. le Résident Supérieur Graffeuil, qui possède ma pleine et entière confiance, et dont l'expérience consommée comme l'inlassable dévouement à la chose publique appellent les plus chaleureux éloges.

Je sais, Sire, que Votre Majesté partage pleinement les idées que je viens de résumer. Je Lui exprime ma gratitude du concours précieux que Sa Haute Autorité n'a cessé d'apporter à mon Gouvernement. Je La remercie d'avance de vouloir bien lier Ses efforts aux miens pour faire face aux heures graves que connaît aujourd'hui l'Indochine française.

C'est avec une conviction profonde, Sire, que j'exprime aujourd'hui ma foi dans les destinées associées de la France et de l'Annam et que je forme des vœux pour la prospérité de l'Empire et le bonheur de Votre Règne.

Réponse de Sa Majesté l'Empereur d'Annam.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

Je suis profondément touché des paroles que vous venez de prononcer et je vous en remercie de tout cœur.

C'est bien sincèrement que je vous adresse moi-même mes souhaits de bienvenue dans notre Capitale, heureuse de vous recevoir après les heures graves que nous venons de traverser et qui ont momentanément retardé votre visite tant attendue.

Notre plaisir n'en est que plus grand de vous accueillir aujourd'hui et de saluer en vous le haut représentant de la Nation Protectrice, plus chère encore à nos cœurs à travers les épreuves qu'elle subit avec tant de dignité et d'héroïsme.

Je vous prie de transmettre au Gouvernement français l'expression de notre indéfectible attache-

chement et d'être assuré vous-même de l'entier dévouement et de l'absolue collaboration de la Cour d'Annam et de son Souverain.

Un de vos prédécesseurs a parlé de « l'indissoluble amitié qui a déjà lié et qui lie à jamais nos deux pays pour le meilleur et pour le pire ».

Cette amitié s'est révélée dans ces derniers mois plus réelle et plus vivante que jamais. Elle saura être à la hauteur de toutes les épreuves.

Elle se manifeste chaque jour par la pratique constante par tous mes sujets des qualités que vous recommandez, confiance et discipline, qualités naturelles au peuple annamite, toujours respectueux de l'ordre et de l'autorité, toujours prêt à se grouper autour de ses chefs pour faire face aux événements dans les heures difficiles de son histoire.

Je vous renouvelle, Monsieur le Gouverneur Général, mes remerciements pour les marques de confiance et d'amitié que vous me témoignez et vous donne l'assurance que vous pouvez compter sur mon concours le plus dévoué dans l'accomplissement de votre haute mission que les circonstances rendent encore plus lourde et plus délicate.

Allocution de Son Excellence THAI-VAN-TOAN, Ministre de l'Intérieur à Monsieur le Vice-Amiral d'Escadre DECOUX, Gouverneur Général de l'Indochine, lors de sa visite au Conseil des Ministres le 17 Octobre 1940 à Hué.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

Au nom de mes collègues, Membres du Gouvernement annamite, j'ai l'honneur de vous adresser très respectueusement nos souhaits de bienvenue dans cette Salle de Réunion du Conseil des Ministres et de vous exprimer en même temps la profonde reconnaissance du Gouvernement de Sa Majesté pour toutes les mesures que vous avez prises depuis votre entrée en fonctions en vue d'écarter de l'Indochine française en gé-

néral et de l'Empire d'Annam en particulier les dangers d'une situation internationale qui eût pu devenir grave sans votre haute diplomatie, votre clairvoyance politique mûrie au cours d'une brillante carrière et surtout votre calme fermeté.

Si nous avons suivi ici avec une vive attention, parfois même avec appréhension le déroulement des incidents qui se sont produits pendant ces dernières semaines, nous avons eu toujours une confiance absolue en vos hautes qualités d'homme de gouvernement pour surmonter toutes les difficultés.

Dans les circonstances actuelles, la ligne de conduite des Membres du Gouvernement annamite, tracée par Sa Majesté, notre Auguste Souverain et par le Haut Représentant du Protectorat en Annam, M. le Résident Supérieur Graffeuil, nous commande de rester prudents, patients et confiants : prudents dans nos actes et dans nos paroles, patients dans l'attente de l'aboutissement des résultats de l'action laborieuse du Gouvernement général, et confiants en les décisions du Chef auquel est confiée la lourde responsabilité de diriger le navire indochinois.

La tâche que vous venez d'accomplir, Monsieur le Gouverneur Général, maintient la paix dans ce pays, elle permet à l'Annam de continuer son rythme de vie normale.

Dans le rôle qui nous est dévolu en Annam, permettez-moi de vous dire combien nous sommes heureux d'avoir un guide précieux comme M. le Résident Supérieur Graffeuil qui, par un long séjour à Hué, connaît parfaitement la situation de ce pays où grâce à son expérience consommée, à son activité persévérante et résolue dans tous les domaines et à son apostolat économique, l'Annam jouit depuis sept années d'une ère de tranquillité et de prospérité dont les populations lui sont reconnaissantes.

En terminant et au nom de mes collègues, je puis vous donner, Monsieur le Gouverneur Général, l'assurance que le Gouvernement de Sa Majesté solidaire du Gouvernement Protecteur dans les heures que nous traversons, vous apporte sa collaboration sans réserve.



Quatre notes d'économie extrême-orientale

L'huile de palme aux Indes Néerlandaises

La culture du palmier à huile a été importée récemment de l'Île Maurice aux Indes Néerlandaises. Elle a végété pendant plus d'un demi-siècle à Sumatra. C'est seulement à partir de 1911 que quelques plantations de palmiers furent organisées. En 1918 des plantations nouvelles à caractère industriel créées, et, à partir de ce moment, les produits se vendant bien, l'extension des plantations se fit de façon vive et continue.

L'exportation d'huile de palme est passée de 7.000 tonnes en 1925 à 230.000 tonnes en 1939, celle des graines d'huile de palme de 1.500 tonnes en 1925 à 43.800 tonnes en 1939.

La valeur totale de ces produits d'exportation s'élevait en 1939 à 17 millions de florins. Ils occupent la 6^e place en valeur des principaux produits d'exportation des îles, venant immédiatement après le thé et le tabac et avant la quinine et le café.

Les capitaux investis, d'origine belge et hollandaise, s'élèvent approximativement à 92 millions de florins. Les plantations ont été conçues et sont dirigées suivant les méthodes industrielles les plus modernes, ce qui explique que le rendement des palmeraies ait plus que triplé de 1923 à 1939 pour une même unité de superficie cultivée, et que la crise n'en ait pas ralenti la production.

Les producteurs concurrents sont surtout des indigènes d'Afrique, beaucoup moins bien organisés et livrant des produits de qualité inférieure. Les perspectives d'avenir de la production néerlandaise, établie sur des bases plus solides que la production africaine, sont donc nettement favorables.

(D'après l'*Economisch Weekblad* de Batavia).

★★

Machines et machines-outils au Japon

Après quelques années de régression l'industrie des machines et machines-outils au Japon a

retrouvé grâce aux efforts du Gouvernement une place de premier plan dans les industries du pays. Son développement durant ces quatre dernières années a suivi une courbe continuellement ascendante. En 1937 la production du Japon en machines et machines-outils a atteint en yens une valeur de 2.557.000.000. Les chiffres de 1938 et 1939, qui ne sont encore qu'approximatifs, indiquent les nouveaux progrès réalisés : 3.300.000.000 yens en 1938, 5.000.000.000 en 1939, — c'est-à-dire le double de la production de 1937.

Et pourtant la plupart des usines se trouvent dans l'impossibilité d'exécuter toutes les commandes qui leur sont passées. Les milieux japonais compétents préconisent donc un développement encore plus accentué de l'industrie des machines et machines-outils. Ils estiment que le moment est d'autant mieux choisi pour l'agrandissement des usines et l'augmentation de leur production que la guerre européenne a interrompu les exportations de l'Allemagne : leur manque se fait terriblement sentir. Aussi le Gouvernement japonais a-t-il accordé de larges subventions aux industriels pour les encourager à l'intensification de la fabrication des machines-outils de qualité supérieure, et de nombreux industriels se sont déjà mis à l'œuvre.

(D'après le *Bulletin Economique de l'Indochine*).

★★

L'industrie chimique au Mandchoukouo

L'industrie chimique au Mandchoukouo, bien qu'encore à ses débuts, semble appelée à y connaître un très grand développement. Les conditions les plus favorables s'y trouvent réunies pour assurer son essor.

La production facile de l'énergie permettra l'installation rapide d'usines pour la transformation et le traitement des nombreuses matières premières que le sous-sol et le sol renferment et produisent en grande abondance (charbon, chaux, magnésite, alun, huile de schiste, sel, fèves de soja, bois).

Il convient tout d'abord de souligner l'importance de la production des fèves de soja. La

récolte annuelle au Mandchoukouo atteint 5 millions de tonnes. Ce chiffre représente plus de la moitié de la production mondiale. L'extraction de l'huile de fèves de soja est assurée par plus de 470 usines qui produisent quotidiennement 1.900 tonnes d'huile pour 570.000 tonnes de tourteaux. Cette huile, comme les tourteaux, sont, on le sait, à la base de la fabrication d'une quantité de produits chimiques pharmaceutiques et alimentaires dont nous ne citerons que quelques-uns : huile comestible, huile pour les peintures, vernis, savon, stéarine, glu (nécessaire à la fabrication des bois contre-plaqués), caséine (d'où l'on tire la laine artificielle).

Les tiges de soja sont également employées pour faire de la pulpe. Mais étant donné l'importance des forêts du Mandchoukouo, le bois restera sans doute la seule matière première pour la fabrication de la pulpe. Cette industrie, qui n'a pas atteint encore un grand développement paraît appelée à s'étendre de plus en plus.

L'effort industriel commence à porter également sur l'intensification de la production du sel qui trouve sur les côtes de ce pays des conditions de climat très favorables. Une grande partie de la production escomptée pourra être exportée sur le Japon.

Enfin, à partir du charbon extrait chaque année du sol du Mandchoukouo à raison de 1.200.000 tonnes, quatre compagnies ont déjà entrepris la fabrication des huiles artificielles.

Les usines qui ont commencé à s'élever sur ce territoire et celles dont l'installation est envisagée seront abondamment fournies de courant électrique et à meilleur compte qu'au Japon, car actuellement une vigoureuse impulsion est donnée à l'expansion des usines de force électrique.

(D'après le *Bulletin Economique de l'Indochine*).

Exportations japonaises de produits chimiques

Les répercussions directes et indirectes, résultant de l'« incident » sino-japonais, apparaissent

dans l'étude des produits exportés par le Japon dans le courant de 1938, période la plus récente pour laquelle les statistiques détaillées ont été établies. Si l'on s'en rapporte à ces statistiques, 58 % du volume des exportations de produits chimiques et dérivés, évalués à 124 millions de yen (32.200.000 dollars) en 1938, ont été destinés à la Chine; à la province de Kwang-toung et à la Mandchourie. L'accroissement du tonnage représente respectivement 97,45 % et 82 % par rapport à l'année 1937.

Par contre, les exportations vers d'autres régions ont marqué une baisse considérable; elles sont tombées à 28 % pour les Etats-Unis et n'ont atteint que 14.600.000 yen, le tonnage représentant 12 % du volume total des exportations. Les expéditions ont diminué de 40 % (5.600.000 yen) pour les Indes Britanniques; de 55 % (2.800.000 yen) pour les Indes Néerlandaises; de 48 % (900 yen) pour les Philippines; de 28 % (2 millions de yen) pour l'Amérique du Sud; de 60 % (650.000 yen) pour l'Amérique Centrale et les Antilles. Dans l'Amérique du Sud, les marchés les plus importants au cours de 1938 ont atteint 800.000 yen pour l'Argentine et 400.000 yen pour le Pérou. C'est surtout au Brésil qu'il faut attribuer la baisse de 28 % enregistrée pour toute l'Amérique du Sud: les exportations vers ce pays n'ont atteint que 200.000 yen en 1938, contre 800.000 yen en 1937.

Dans l'Amérique Centrale et aux Antilles, le Mexique représente le seul marché vraiment important: 550.000 yen sur un total de 670.000 en 1938 et 120.000 yen sur 1.500.000 en 1937.

Les premières statistiques pour 1939 indiquent un accroissement de plus de 50 % du prix des exportations de produits chimiques et dérivés; le total atteindrait 188.500.000 yen (48.800.000 dollars); une part considérable de cette extension peut être due à la hausse de certaines denrées. On ne donne aucun chiffre relatif aux pays qui ont importé ces marchandises au cours de l'année 1939.

(Chimie et Industrie).



La langue française et l'esprit français

par PAUL CLAUDEL.

Non sans quelque véhémence, notre collaborateur Jean Broussel nous parlait la semaine dernière de Claudel. Paul Claudel, il y a une douzaine d'années, réunissait dans un volume édité à la N. R. F. les pages qu'il avait écrites sur le Japon pendant la durée de son Ambassade à Tokio. Ce recueil de poèmes en prose et d'essais, de contemplation et de méditation, qui porte le titre de *L'Oiseau noir dans le Soleil Levant*, présente aujourd'hui pour nous une double actualité, puisque l'auteur paraît prendre maintenant, parmi les écrivains de la nouvelle France, une place prépondérante, et puisque l'ouvrage est tout entier consacré à la connaissance du Japon.

Claudel y a repris un discours qu'il avait prononcé devant les étudiants japonais de l'Université de Nikkô, et qui compte — à notre avis — parmi ses œuvres les plus fortes. Il y retraçait, en particulier, quelques caractères essentiels de l'esprit français, et montrait comment la langue française et l'esprit français s'expriment et s'expliquent l'un par l'autre. Nos lecteurs nous sauront certainement gré de leur remettre sous les yeux ce passage, qui, certes, n'est pas connu autant qu'il mérite de l'être.

Indochine.

J'indique à chacun de vous le moyen d'accéder au for le plus intime de notre esprit, à cette espèce de conseil ou de parlement continu, où se débattent tous les litiges, où se prennent toutes les décisions, et ce greffe suprême de qui relève toute notre procédure, toute notre *coutume* intellectuelle, c'est notre langue. La langue française est le produit, en même temps que le document, le plus parfait de notre tradition nationale. Elle a été le principal moyen de construction d'un peuple formé de vingt races différentes, du résidu de je ne sais combien d'invasions et de migrations l'une sur l'autre, qui une fois parvenues à cette fin de la terre, embouties à cette extrémité de la jetée européenne, se trouvaient bien forcées d'établir entre leurs couches et tranches disparates une solidarité, un accord, que d'ailleurs la disposition du terroir leur imposait. Si la France en effet est diverse au point de vue ethnographique, au point de vue géographique elle est une et indivisible et les conseils de rupture sont infiniment moins puissants pour elle que les nécessités de la concentration. Il ne pouvait y avoir entre les Français de différends que spirituels et c'était à l'intelligence seule que pouvait être confiée la tâche de conduire les délibérations propres à les ré-

duire. Tout citoyen de cet assemblage hasardeux et bigarré qui avait émergé des ruines de l'Empire Romain et des moraines de la barbarie se trouvait ainsi incliné à devenir un orateur, un diplomate et un juriste. Au-dessous des hasards particuliers il était amené à chercher la raison d'être de la nation dans des nécessités générales et permanentes. Ajoutez que la France, par sa plantation géographique, n'est pas l'esclave d'une situation donnée, elle ne s'est pas trouvée astreinte à la répétition indéfinie du même geste, elle était placée de telle sorte que rien ne pouvait se passer dans la communauté d'Occident sans qu'elle s'y trouvât intéressée, elle avait à s'arranger continuellement avec toutes les modifications d'un équilibre en travail auxquelles son rôle a toujours été de fournir une espèce d'organe tantôt de mise en marche et tantôt de compensation et d'arrêt. Placé en face de problèmes sans cesse nouveaux, l'homme d'Etat français avait besoin pour les résoudre moins d'une pratique empirique que d'une méthode, d'un principe général de jugement. Notre plus longue guerre, la Guerre de Cent Ans, n'a été qu'un débat judiciaire, entrecoupé de recours aux armes. La France a été ainsi placée par la Providence à la croisée de tous les intérêts du

Continent qu'il est impossible que son sort soit réglé durablement ou ses limites inscrites par des raisons particulières et de fait. Il faut que le droit intervienne. Les Traités de Westphalie et d'Utrecht, les Actes de Vienne et de Versailles, n'ont pas été seulement des distributions de territoires, ils ont été surtout des formulations de principes, dont les nouveaux découpages de la carte n'ont été que la conséquence. Et ce qui est vrai pour la politique extérieure l'est également pour notre politique intérieure. Chaque Français, comme je le disais il y a quelques mois à vos camarades de Tokio, héritier de vingt races hétérogènes, a toujours constitué à lui seul une petite souveraineté en voie de tractation continuelle, diplomatique et juridique, avec les souverainetés voisines, sous l'autorité d'une espèce de tribunal épars, mais tout-puissant, que l'on appelle l'*Opinion*. De là l'importance chez nous de la littérature et du parler, de là ce caractère essentiel qui fait le fond de tous deux, dans le domaine non seulement de la prose mais de la poésie, qu'il s'agisse d'idées, de psychologie ou de descriptions, et qui est le désir passionné de l'exactitude. Il s'agit toujours d'expliquer et de s'expliquer. La perfection et l'efficacité du langage n'ont pas été seulement chez nous l'am-

bition de quelques raffinés, elles avaient une importance pratique capitale, on ne pouvait trop chérir et soigner le principal instrument de notre unité nationale, qui, au cours d'un débat continuellement ouvert, nous permettait de prendre conscience de notre mission permanente et de nos obligations successives. Ainsi s'est constituée peu à peu cette attitude habituelle du Français devant la vie, qui est la discussion. Il est naturellement juriste, son besoin est en tout de rechercher les *causes*, et, si vous me permettez de jouer sur les mots, aussi de les plaider (puisque le même terme chez nous désigne la raison d'être d'une chose et la discussion devant la Justice, à laquelle donne lieu sa propriété). La littérature n'a pas été en France l'expression de quelques esprits exceptionnels, elle a été la nécessité de toute une race, la transaction ininterrompue entre ses différents versants, le moyen d'assimilation de tout problème nouveau qui lui était proposé. Tout Français a toujours eu la sensation de parler devant un tribunal d'experts qui sauront lui demander compte de chaque mot prononcé par lui.

PAUL CLAUDEL.



La pêche dans les eaux douces du Cambodge

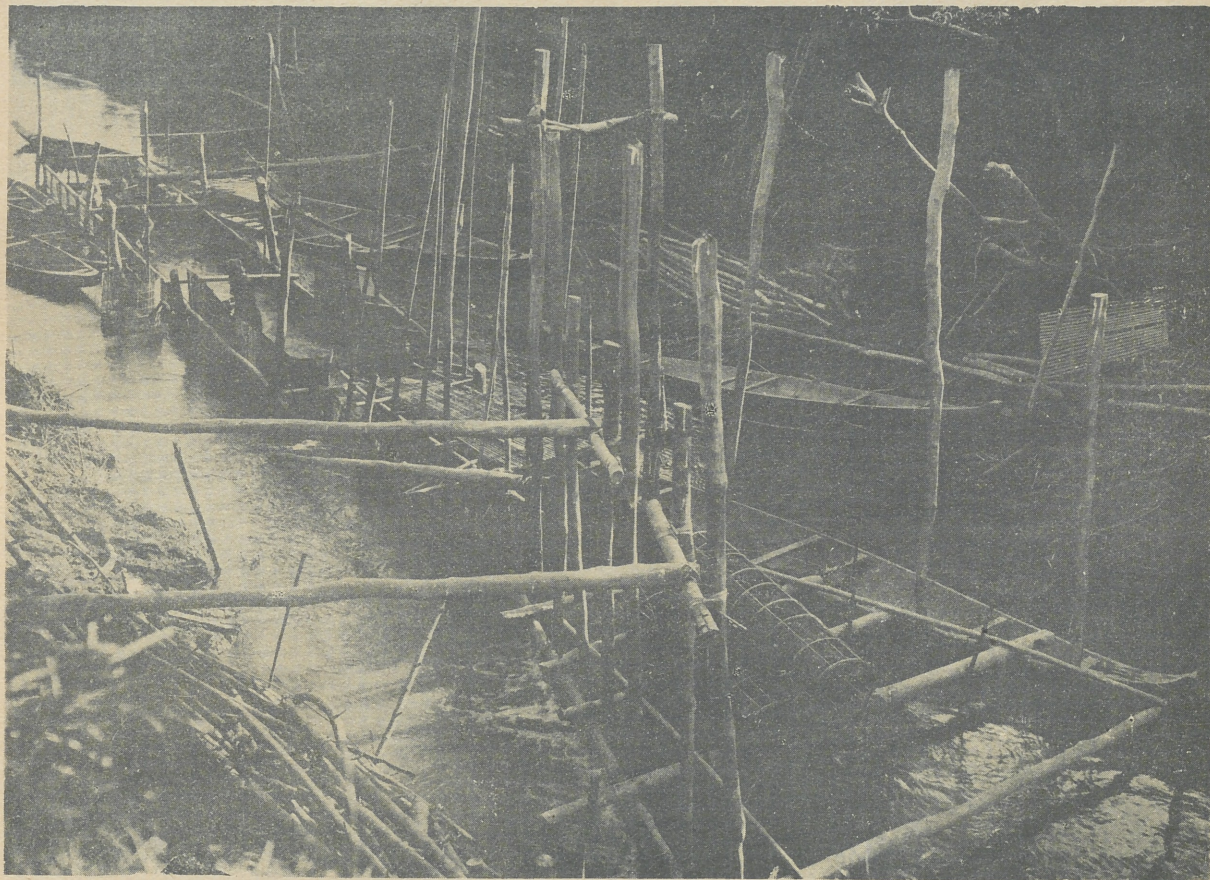
par M.M. Echevey et Le Poulain

Cet ouvrage, présenté en deux volumes, le premier de Texte et Planches, dont 48 en phototypie, le second de Cartes des Pêcheries cambodgiennes, constitue le V^e Mémoire des travaux de l'Institut Océanographique de l'Indochine.

Les sujets traités vont de la mise en place du problème des pêches dans le cadre de la géographie physique locale (Chapitre I) jusqu'aux détails pratiques d'application (Réglementation : Annexes I à V), en passant par l'étude de la faune ichthyologique (Chapitre II), celle des engins et techniques de pêche (Chapitre III), de l'industrie et du commerce des poissons (Chapi-

tre IV), de l'intervention administrative en la matière (Chapitre V) et enfin des remèdes proposés par les auteurs pour améliorer le rendement à tous les degrés de l'échelle d'exploitation (Conclusions).

Signalons, dans le Chapitre III, l'importance jusqu'ici méconnue de l'ensemble des pêcheries fluviales, occupant la zone des maïs inondés. Cette zone, bien apparente sur la carte hors-texte placée en tête de l'ouvrage, forme, aux hautes eaux, une sorte de second Grand Lac, en grande partie colmaté, qui rappelle peut-être un état de choses anciennes, tout en nous don-



Barrage à chambre de Capture flottante pour la prise du CA-LINH



Arrivée d'une barque de pêche à la "Pêcherie"

nant l'image future de ce que sera peut-être un jour l'actuel Grand Lac. Toute cette zone est le lieu d'élection des *Ca bong* et des *Ca loc*, les Ophiocéphales des zoologistes, c'est-à-dire les poissons à tête de serpent, groupe auquel appartiennent les *Ca qua* du Tonkin.

Les pêcheries fluviales, fixes ou mobiles, sont bien souvent d'une architecture ingénieuse et compliquée. L'une des mieux combinées à cet égard est la pêcherie *Day*, poche flottante pêchant en plein courant rapide, et débitant parfois de 500 à 800 kilogrammes de poissons à l'heure. Ce mode de pêche, d'une grande importance économique en raison du fait qu'il alimente la fabrication du « prahoc », la saumure nationale cambodgienne, a fait l'objet d'une étude particulièrement détaillée de MM. Chevey et Le Poulain.

Parmi les modes de pêche curieux pratiqués dans le Grand Lac lui-même, signalons le filtrage des eaux de la forêt inondée par le système des claies et des chambres de capture, la grande pêche au filet, dont la manœuvre très compliquée a été suivie stade par stade par les auteurs, et enfin la pêche aux *Samras*, qui mérite une mention spéciale : les poissons qui, à la baisse des eaux, après avoir été chassés de la forêt

inondée par son assèchement progressif, ont pu échapper aux claies et aux filets, se trouvent maintenant dans l'eau libre du lac, à la recherche d'un abri. Celui-ci leur est fourni, par l'astuce des pêcheurs, sous forme d'une forêt artificielle de broussailles immergées, qu'il n'y a plus qu'à entourer de claies pour y faire prisonniers les poissons qui y ont cherché refuge. La faune ainsi capturée est constituée en grande partie par des *Pangasius* ou « mangeurs de boue », en réalité consommateurs des escargots d'eau qui pullulent dans la vase du lac.

Ainsi, s'appuyant sur les données scientifiques indispensables en pareille matière, et dont certaines ont vu le jour dans les laboratoires de la Station Maritime de Cauda (étude de la vitesse de croissance des poissons par examen microscopique des écailles, détermination des rythmes de pontes), les auteurs parviennent progressivement à des conclusions d'ordre pratique, dont certaines ont déjà été mises en application par le Protectorat du Cambodge.

Un des chapitres les plus importants à ce point de vue est celui qui traite de l'Economie des Pêches et de l'importance du marché des Indes Néerlandaises pour le commerce de poisson sec. Les auteurs ont fait de ces problèmes une

étude particulièrement serrée, ayant prospecté les lieux de pêche, suivi eux-mêmes le sort des produits exportés entre les mains des innombrables groupements chinois échelonnés de Phnompenh à Batavia, en passant par Saïgon, Bangkok, Singapore, et assisté enfin à leur arrivée à Batavia et à leur distribution jusque dans les humbles paillotes malaises ou sundanaises de Java. Aussi sont-ils particulièrement qualifiés pour proposer une nouvelle organisation du marché qui permettrait de rompre cette chaîne traditionnelle, mais combien onéreuse, d'intermédiaires chinois et dont les maillons nous sont maintenant connus.

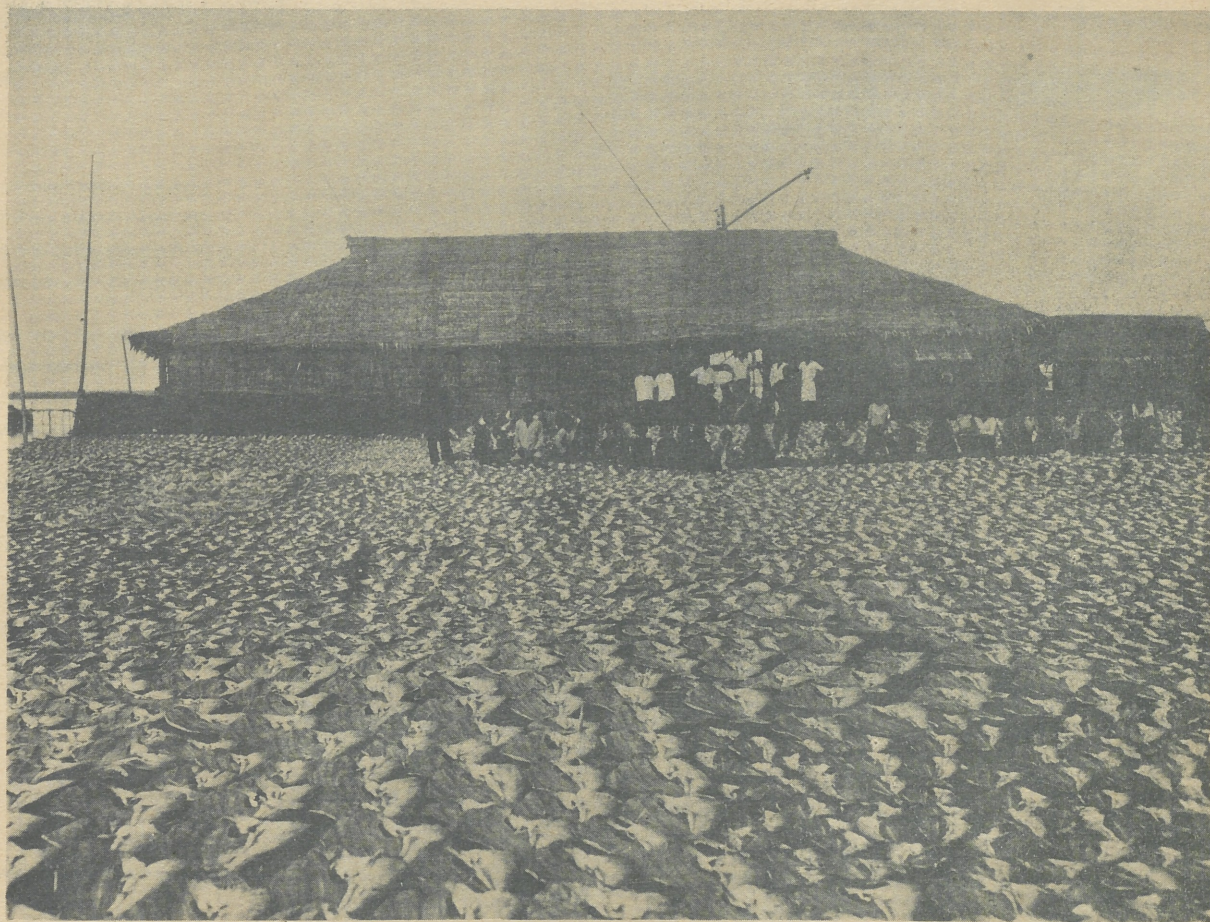
Toute la fin de l'ouvrage est consacrée à nous exposer les remèdes préconisés par l'Institut Océanographique pour améliorer le rendement des pêches. De ces remèdes, les uns sont déjà entrés en application, les autres ne sont encore que projetés. Mais le Protectorat du Cambodge a déjà suffisamment suivi les auteurs dans leurs propositions pour qu'on puisse être largement assuré que leur travail ne restera par lettre morte, et de cela, l'Administration locale peut être hautement félicitée.

Notons enfin que les Cartes de pêcheries, au nombre de sept, présentées à part en pochette formant un deuxième volume, portent la série complète des lieux affermés ; elles seront donc de grande utilité pratique pour les Administrateurs, Chauffaikets, et surtout futurs adjudicataires, qui auront ainsi à leur disposition une documentation et un moyen de travail qui faisaient le plus grand défaut jusqu'alors.

Pour l'avenir, MM. Chevey et Le Poulain nous annoncent la création, à Kompong-Chhnang, d'une *Station Limnologique* qui aura à connaître de tout ce qui, au Cambodge, touche de près ou de loin à la question des pêches. Cette Station, filiale de la Station Maritime de Cauda, a dû malheureusement, en raison des événements, rester à l'état de projet ; mais l'Institut Océanographique, désireux de poursuivre ses travaux sans plus attendre, a immédiatement installé à Krakor, près du Grand Lac, un petit laboratoire de fortune, qui lui permettra, en attendant mieux, de maintenir son activité permanente auprès de la plus importante zone de pêche de l'Indochine.

JEAN NOEL.

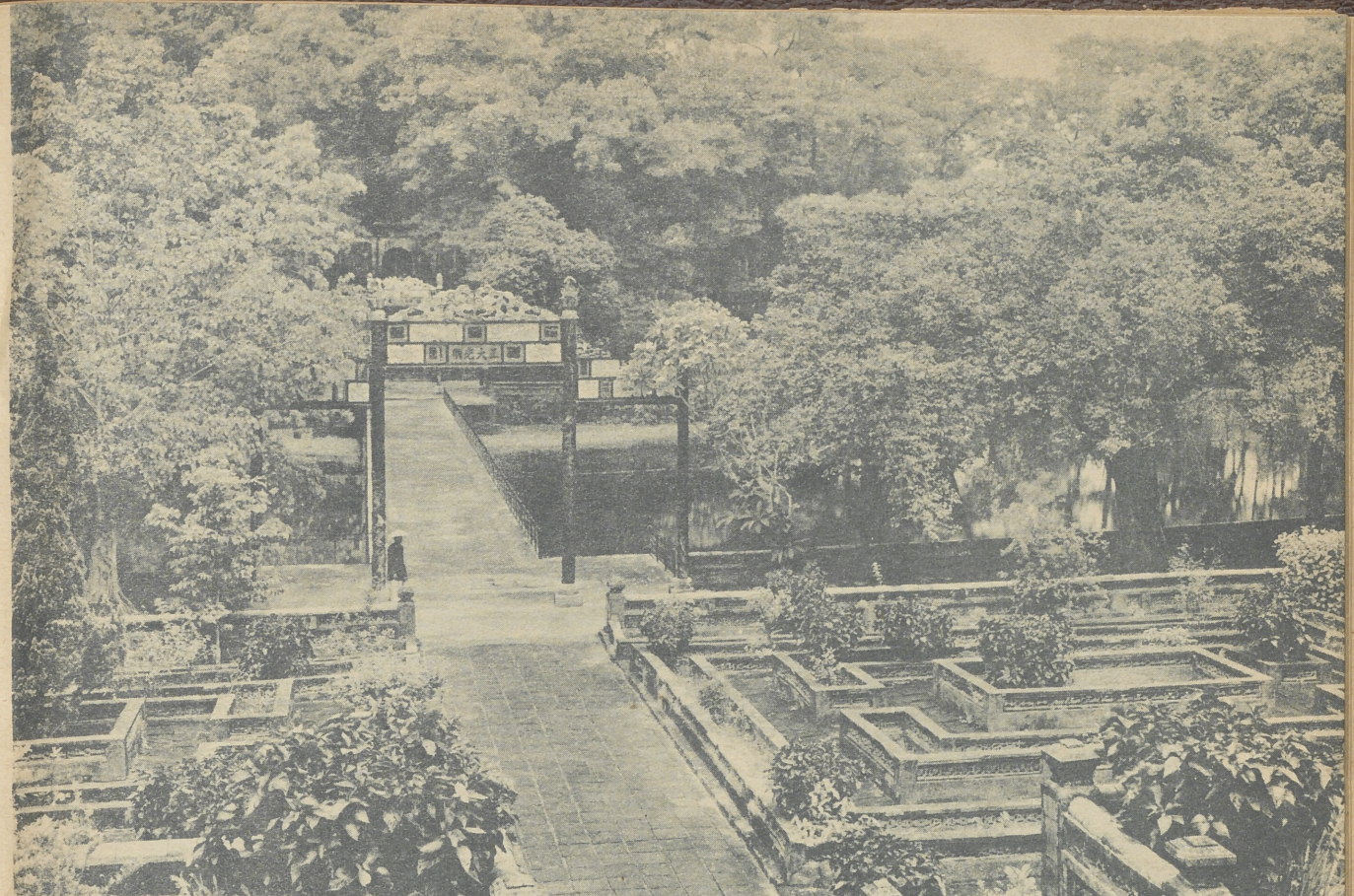
Séchoir à poissons dans une habitation lacustre au milieu des Grands Lacs





Tombeau de l'Empereur Minh-Mang

Le Pavillon de la Stèle



Les jardins

Un temple

LE TOMBEAU DE MINH-MANG

D'autres feront construire un pompeux monument
Pour leur corps oublié qui perit solitaire ;
Des briques et du bois, avec un peu de terre,
Composent le tombeau de l'Empereur Minh-Mang.

Les grands arbres épais, où se cache un tourment,
Sur les os révolus pèsent leur ombre austère,
Et la mort à demi révèle son mystère
Dans les grands lotus blancs sur l'eau glauque dormant.

Le marbre et le ciment passent comme le sable ;
Lui, pour perpétuer son âme impérissable,
N'a voulu que des fleurs, des arbres et de l'eau ;

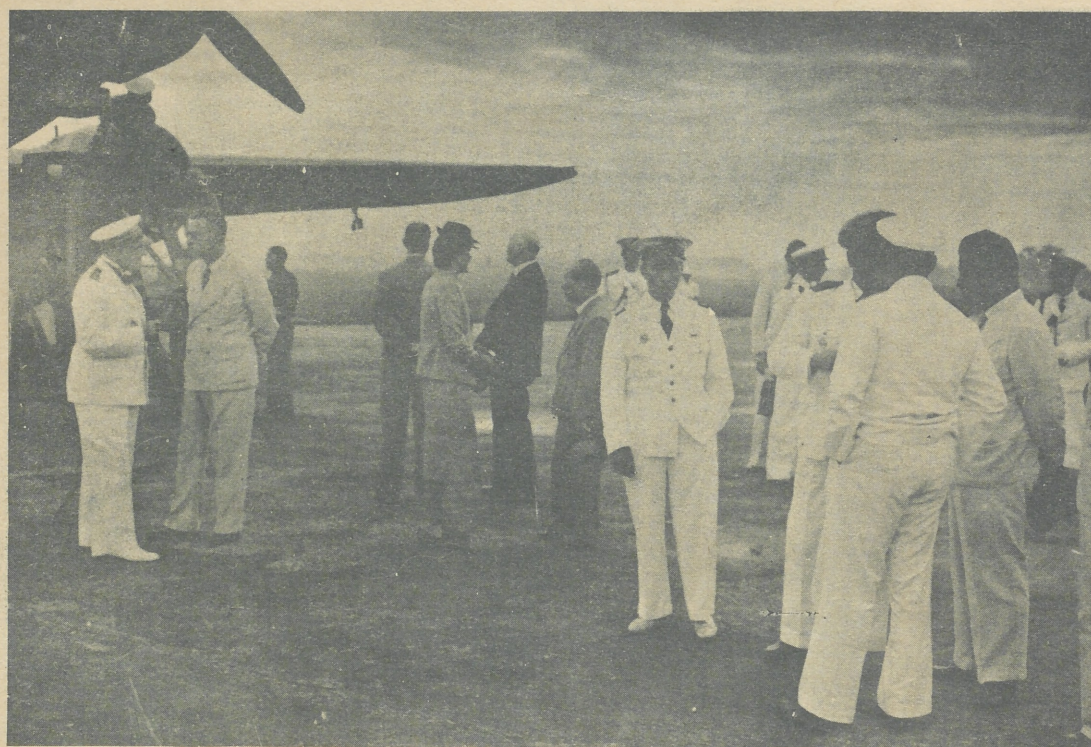
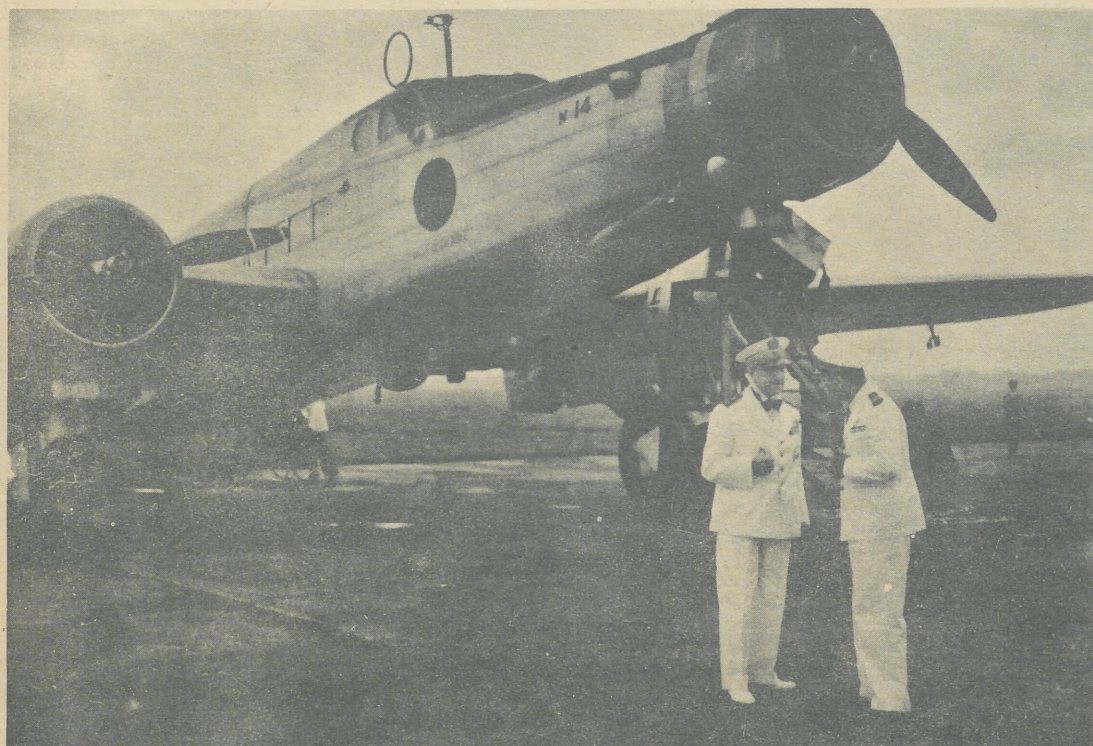
Et la nuit, quelquefois, quelque chose de sombre
Erre au bord de l'étang, nostalgiquement : l'ombre
De l'Empereur Minh-Mang vite son tombeau.

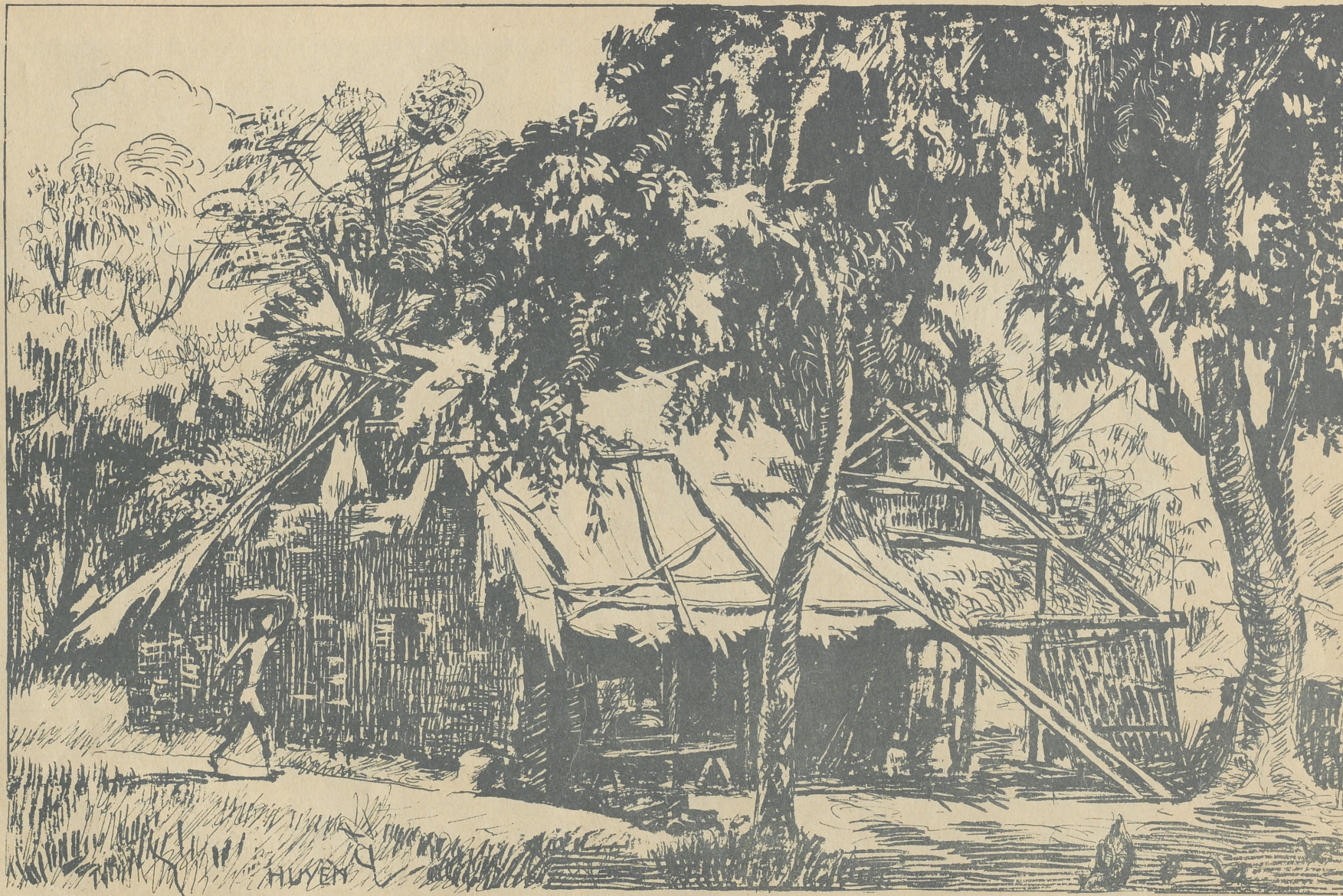
Jean FARCHI



LE VOYAGE DE L'AMIRAL DECÈUX

Gouverneur général de l'Indochine
LE DÉPART DE BACH-MAI



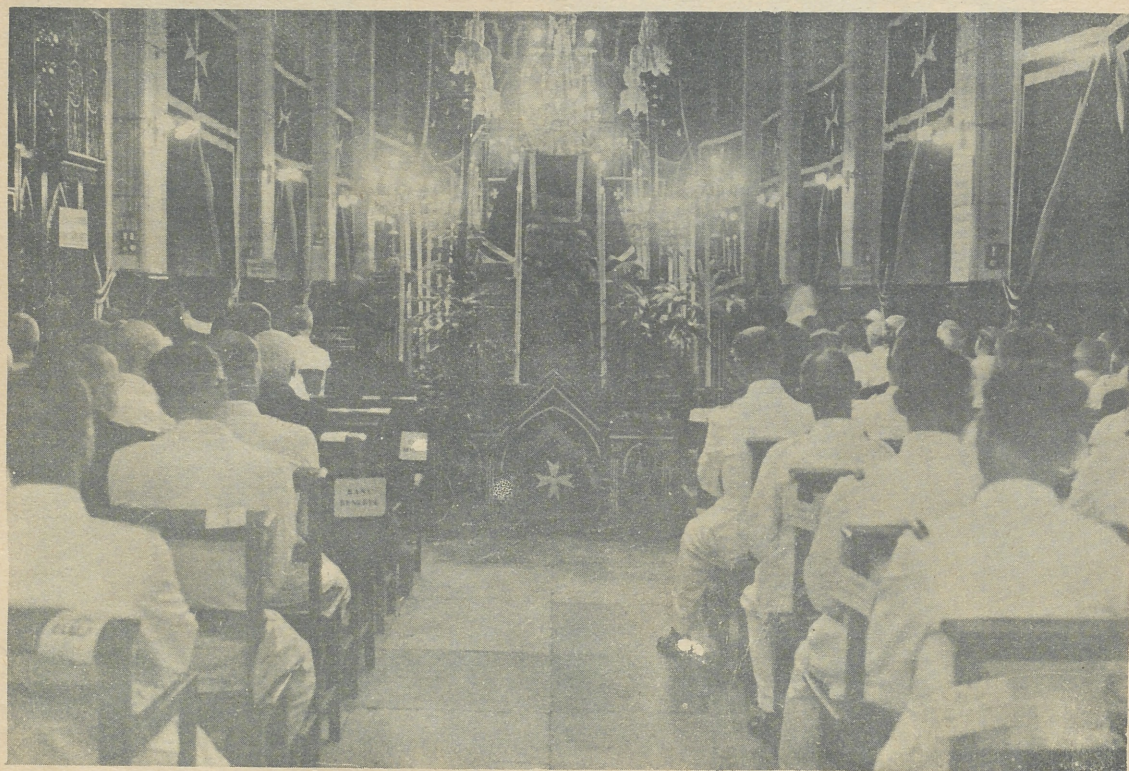


UNE AUBERGE DE VILLAGE

Dessin de NGUYEN-HUYEN.

Messe de Requiem

pour le repos de l'âme des Militaires tombés au Champ d'honneur



LA SEMAINE...

...EN INDOCHINE

Les remous du pacte tripartite n'ont abordé le littoral d'Indochine française qu'avec une très faible incidence. Ce qui ne veut pas dire que la Colonie ne serait pas intéressée à une action concernant l'ensemble du Pacifique. Nul ne peut présumer des répercussions possibles d'un conflit futur entre l'Empire Nippon d'une part et les Etats-Unis d'Amérique ou l'Angleterre d'autre part.

L'accord franco-japonais permet toutefois de considérer à présent la situation avec une vigilance plus calme.

Cet accord vient précisément de se manifester de façon concrète à l'occasion du dernier typhon, pendant lequel le concours de la Marine japonaise et de son aviation navale a été hautement apprécié dans la recherche et le remorquage de la canonnière française (*L'Argus*).

Compléments de l'accord militaire, des pourparlers économiques vont s'engager incessamment. La Mission japonaise d'information dirigée par M. Matsumiya, Ambassadeur, arrivée à Haiphong, samedi 19 vers 10 heures, a pour objet de resserrer les relations économiques entre l'Indochine et le Japon en tenant compte des besoins réciproques et des échanges nécessaires aux deux pays.

En ce qui concerne les relations de l'Indochine avec notre voisine de l'Ouest un communiqué extrêmement net a été émis par le gouvernement français le 14 courant. Il ne nous paraît pas inutile de le rappeler :

« Les récentes notes de la Thaïlande concernant soit la ratification du pacte de non-agression conclu avec la France il y a quatre mois, soit les incidents de frontière ont suscité du côté français des réactions diverses.

« Dans les milieux informés, on précise qu'en ce qui concerne le pacte de non-agression du 12 juin, le Gouvernement français est prêt à procéder immédiatement à l'échange des ratifications.

« L'instrument de la ratification française n'étant pas parvenu à Bangkok, le Gouvernement a proposé d'y suppléer par un télégramme en reproduisant les termes.

« Le Gouvernement français a fait savoir d'autre part qu'il consentait avant même la ratification du pacte à la réunion d'une Com-

mission mixte chargée de répartir les îles du Mékong, étant bien entendu que cette Commission n'aurait à connaître aucune autre question territoriale.

« Le Gouvernement de Bangkok ayant demandé en outre la constitution d'une deuxième Commission mixte pour enquêter sur les circonstances de la mort, dans la localité de Vientiane, d'un indigène dont la nationalité est contestée, le Gouvernement français a accepté cette suggestion. Il a proposé de charger cette même Commission d'enquêter sur les autres incidents de frontière qui se sont produits au cours des dernières semaines.

« Enfin, en ce qui concerne les revendications territoriales thaïlandaises, le Gouvernement français a décidé de les rejeter. »

Aucun élément nouveau n'est d'autre part venu troubler, dans le courant de cette dernière semaine, le retour au calme de l'Union Indochinoise.

Le voyage entrepris en avion par M. le Gouverneur à Hué, Saigon et Phnom-penh le 17 courant nous confirme dans cette opinion que la tranquillité actuelle, dont bénéficie la Colonie, qui ne doit cependant pas nous faire départir de notre vigilance de tous les instants, n'est pas un leurre.

... EN FRANCE

L'« œuvre de reconstruction » continue tous les jours. Une des grandes préoccupations du Gouvernement du Maréchal Pétain est la lutte contre le chômage. Les immenses programmes de restauration agricole et industrielle sont un des moyens les plus actifs.

Une série de mesures ont été prises qui concernent trois aspects essentiels du problème du chômage : créer du travail, répartir le travail disponible, venir en aide aux travailleurs sans emploi.

Bien que chaque département ministériel ait la charge des travaux qui concernent ses attributions, un Commissaire à la lutte contre le chômage sera chargé de recenser la main-d'œuvre disponible et d'en établir un programme de réalisation et d'en suivre l'exécution.

La loi interdit provisoirement, pour la première fois, l'embauchage ou le recrutement

des femmes mariées dans les Administrations publiques et prévoit l'établissement d'un pourcentage maximum pour l'emploi des femmes dans les administrations et les entreprises privées.

Elle introduit la retraite des vieux travailleurs, relève le taux des secours aux chômeurs tout en leur maintenant l'allocation familiale et l'allocation de la mère au foyer.

« Il a fallu douze ans après 1918 pour reconstruire ; mon ambition est de reconstruire en deux fois moins de temps, a déclaré M. Berthelot, Secrétaire aux Communications, en posant les grandes lignes du projet de reconstruction de la France. »

En France occupée, le retour progressif à la vie normale se réalise grâce au fonctionnement des trains qui permettent le rapatriement de 20.000 réfugiés civils par jour.

Renouvelant à cinq siècles d'intervalle l'acte de piété d'Isabelle Romée, mère de Jeanne-d'Arc, des centaines de mères françaises sont venues prier le 12 octobre devant la Vierge miraculeuse de la Cathédrale de Le Puy, pour la Patrie, les prisonniers, les familles encore dispersées.

Procédant de son souci d'ordre intérieur le Gouvernement a décidé le 13 octobre de suspendre les habituelles sessions des Conseils généraux et départementaux qui se déroulaient au mois d'octobre.

La Bourse de Paris a rouvert le 14 octobre mais seulement et provisoirement pour les valeurs d'Etat.

Relativement à l'autarcie française, M. Bouthillier, Ministre Secrétaire d'Etat aux finances a déclaré : « Le jeu de l'offre et de la demande sur un marché rétréci par le blocus ne peut plus assurer la stabilité des prix. L'initiative privée, déçue ou impuissante, ne peut plus assurer un travail suffisant à la main-d'œuvre inemployée.

« Il faut donc que le Gouvernement prenne en mains la conduite de l'économie. Il faut que le Gouvernement oriente ses efforts les plus efficaces vers les problèmes les plus urgents ; il faut qu'il écarte la disette, qu'il prévienne le chômage, qu'il évite la hausse des prix.

« Notre pays doit recourir aux méthodes autarciques qui permettent de protéger les intérêts essentiels de la Nation.

Par le contrôle des changes, des échanges, des prix, par le rationnement, le Gouvernement évite une hausse inconsidérée du prix de la vie. D'autre part « les disponibilités de la population ne pouvant plus s'investir dans des acquisitions immédiates à cause du rationnement et ne pouvant plus surenchérir sur les prix à cause du contrôle, devront surtout être

dérivées vers les caisses du Trésor afin de couvrir par des emprunts publics les dépenses que l'Etat consacre au soutien de l'économie. »

Le mouvement littéraire et spiritualiste.

Paul Valéry vient de reprendre son cours de poétique au Collège de France.

Une association se constitue en France sous le titre « Les compagnons de Péguy », grand poète mystique tué à l'ennemi en 1914, dont la figure domine le mouvement spiritualiste français. L'Association qui s'est constituée sous son nom veut refaire la chrétienté française telle qu'elle a été définie par le grand poète.

La politique extérieure de la France.

L'éditorial du « Temps » du 15 octobre dit : « La seule politique extérieure que puisse pratiquer utilement la France pour son propre relèvement, si elle veut redevenir un facteur d'équilibre sur le continent, est celle par laquelle elle affirmera sa volonté de rester totalement et uniquement elle-même. C'est là de toute évidence ce que le Maréchal, Chef de l'Etat, a voulu indiquer avec toute l'autorité qui s'attache à sa parole, quand il a déclaré dans son récent message à la Nation que le régime nouveau, s'il entend être national doit se libérer de ces amitiés ou inimitiés dites traditionnelles qui en fait n'ont pas cessé de se modifier à travers l'histoire. C'est la seule vérité, pensons-nous, qui vaille dans l'état des choses dans le monde. »

Suspensions du recrutement du Personnel de l'Armée de l'Air.

En raison des effectifs de l'Armée de l'Air, aucun engagement ne peut jusqu'à nouvel ordre être autorisé dans les écoles des bases aériennes ou les formations de l'Armée de l'Air de la France ou des Colonies, à titre civil ou militaire.

Les Associations de fonctionnaires.

La Fédération générale des fonctionnaires disparaît. Mais les Associations de fonctionnaires subsisteront. Elles grouperont légalement les agents d'une même Administration pour la défense de leurs intérêts. Ces Associations auront la personnalité civile et pourront fonder des œuvres d'entraide ; elles auront qualité pour présenter aux Administrations intéressées vœux et suggestions pour une plus étroite collaboration entre les pouvoirs publics et les agents, ou pour la protection des intérêts matériels et moraux de leurs mandants.

L'aide étrangère à la France.

Elle émeut profondément. Aujourd'hui 16 octobre, c'est « l'American Friends Service Comité » qui annonce l'envoi de quantités considérables de vivres, de vêtements, de lait en poudre double crème et de vitamines, pour les enfants ; demain 17 octobre c'est la Suisse qui a offert d'héberger, surveiller, instruire gratuitement pour au moins trois mois les enfants français victimes de la guerre. L'aide des autres Croix Rouges étrangères n'est pas moins émouvante : Croix Rouges de Bulgarie, Grèce, Yougoslavie, Turquie, Brésil, d'Amérique du Sud, Suisse, etc...

Fonctionnaires relevés de leurs fonctions.

M. Louis Doignon, Directeur général d'Assurances sociales.

M. Pineau, Directeur des Assurances au Ministère de la Production et du Travail.

Le Statut des Juifs

a été promulgué le 18 octobre. Son importance sociale nous place dans l'obligation de publier en entier le texte de l'émission française.

« Est juive au regard de la loi toute personne issue des trois grands-parents de race juive ou de deux grand-parents de même race, si son conjoint lui-même est juif.

« Toutes les hautes fonctions de l'Administration et du Gouvernement sont interdites aux Juifs. Ils ne peuvent être ni membres de l'Enseignement, ni officiers, ni occuper des fonctions dirigeantes dans les entreprises subventionnées.

« L'accès aux autres fonctions publiques ne leur est autorisé que s'ils sont titulaires de la carte de combattant de la guerre de 1914 ou s'ils ont été cités au cours de cette guerre ou cités à l'ordre du jour pendant la campagne de 1939-1940 ou décorés de la Légion d'honneur au titre militaire ou de la Médaille militaire.

« L'accès des professions libérales et des professions libres est permis aux Juifs à moins qu'un règlement ne fixe pour eux une proportion déterminée. Les Juifs ne pourront, sans condition ni réserve exercer les professions suivantes : Directeurs-gérants et Rédacteurs de journaux, revues et agences, à l'exception des publications de caractère scientifique, Directeurs de firmes cinématographiques, metteurs en scènes, Directeurs de prises de vues, Compositeurs de scénarios, Directeurs ou gérants de théâtre, cinéma, entrepreneurs de spectacles, Administrateurs ou gérants d'entreprises se rapportant à la radiodiffusion.

« Les Juifs ne peuvent pas non plus faire

partie d'organismes chargés de représenter les professions libérales ou libres, ni les professions énumérées en dernier lieu.

« Les fonctionnaires juifs frappés par la loi devront cesser leurs fonctions dans les deux mois qui suivront la promulgation de la loi.

« Les Juifs qui ont rendu dans les domaines littéraires, scientifiques ou artistiques des services exceptionnels pourront être relevés des dispositions précédentes.

« Le statut des Juifs s'appliquera à tout l'Empire français.

« Les ressortissants étrangers de race juive pourront être à l'avenir internés dans des camps spéciaux par décision du préfet du département de leur résidence. Une Commission chargée d'organiser ou d'administrer ces camps est constituée au Ministère de l'Intérieur.

« Les ressortissants étrangers de race juive pourront également se voir assigner une résidence forcée par le préfet du département de leur résidence. »

Il s'agit en la circonstance d'une « loi de défense nationale ».

...EN EXTRÊME-ORIENT

L'élément marquant de la semaine a été l'ouverture — la réouverture devrions-nous dire — le 18 octobre 1940 de la route de Birmanie fermée, on le sait, il y a trois mois à la suite de la pression japonaise. On sait aussi que par cette route arrive au Maréchal Tchang-kai-Chek le ravitaillement en matériel de guerre surtout canons et avions dont il a un besoin très puissant.

M. Georges Pair écrit à ce sujet dans le « Petit Journal » du 18 : « La réouverture de la route de Birmanie, cela signifie non seulement la continuation de la guerre, mais la menace d'un nouveau conflit. Cela signifie de nouvelles tempêtes sur l'Asie. La route de Mandalay est, avec la longue piste qui mène à la Russie, la seule voie d'accès qui puisse ravitailler les Chinois en matériel de guerre. Sur cette route boueuse d'Extrême-Orient où depuis vingt-quatre heures les camions chargés d'armes se suivent sans interruption, se joue peut-être le sort du monde ».

Réaction japonaise immédiate : Kunming terminus de la route de Birmanie a été bombardée vendredi par des avions de la Marine qui se sont d'autre part attaqués à la route

elle-même le samedi. Un pont sur le fleuve Lantsang aurait été le principal objectif de ce raid.

Le Japon n'a du reste pas caché qu'il considérerait la réouverture de cette voie de ravitaillement comme un acte d'hostilité à son égard et qu'il bombarderait sans merci.

Au sujet du pacte tripartite, M. Matsuoka, Ministre des Affaires Etrangères a répété à l'occasion de « l'Association du Service National » que ce pacte n'était dirigé contre aucun pays particulier, mais seulement en vue d'empêcher une extension des troubles actuels dans le monde en vue de construire un nouvel ordre en rétablissant la paix aussitôt que possible.

Le Ministre a ajouté que « le Japon doit être prêt à combattre toute puissance qui s'opposerait à ses efforts ».

L'attitude de l'Amérique.

Encore qu'ils se défendent de toute intention belliqueuse contre qui que ce soit dans le Pacifique, les Etats-Unis d'Amérique poursuivent fièvreusement leurs mesures préventives et défensives.

Les ressortissants américains partent — sur ordre — de l'Extrême-Orient. Pour en activer le mouvement d'évacuation des courriers extraordinaires sont même prévus.

Le collège américain de Pékin a été fermé à la suite de cette évacuation. Après des rappels de réservistes de la Marine, des renforcements de bases navales, la flotte américaine renforcée a effectué des manœuvres navales en forces considérables et dans des directions inconnues.

En même temps qu'il a demandé aux constructeurs d'avions d'intensifier leur production, le Président Roosevelt a réquisitionné les avions destinés à la Thaïlande et à la Suède. Dix bombardiers pour la première et trois cents pour la seconde Nation.

D'autre part des négociations seraient engagées entre le Maréchal Tchang-kai-Chek et les U. S. A. pour l'octroi de nouveaux crédits.

Enfin il convient de remarquer que le matériel de guerre transitant par la route de Birmanie est en majeure partie américain.

Si l'ensemble de ces mesures ne constitue pas une intervention directe dans la discussion des problèmes du Pacifique, il constitue cependant une action sans équivoque des Etats-Unis d'Amérique.

Le Japon et les Indes Néerlandaises.

Devant les possibilités d'embargo américain, il était naturel que le Japon cherche à trou-

ver ailleurs les matières premières dont il a besoin.

Le « New-York Times » a annoncé le 18 que des accords sont à peu près conclus pour que le Japon obtienne environ 40 % de ses besoins de pétrole des Indes Néerlandaises pour le prochain semestre.

La Royal Dutch en fournira les trois quarts et la Standard Vacuum le reste.

...DANS LE MONDE

Le conflit anglo-allemand.

La poussée allemande vers les Balkans qui a abouti pratiquement à la mainmise militaire du Reich sur la Roumanie et ses puits de pétrole n'a pas encore été suivie de la suite que le monde attendait : la marche des armées de l'axe vers le Proche-Orient et l'Inde.

La situation dans les Balkans n'est pas claire et des rebondissements inattendus sont susceptibles de survenir. La Bulgarie paraît suivre la Roumanie, tandis que la Yougoslavie semble devenir un satellite de l'Italie. La Russie reste impénétrable. La Grèce et la Turquie dont la situation géographique commande la conduite politique ne cachent pas leurs inquiétudes.

En ce qui concerne l'Egypte, la présence de M. Anthony Eden, Ministre de la Guerre britannique, lui donne un incontestable regain d'actualité. Toutefois la pression britannique sur l'Egypte ne paraît pas encore avoir porté les fruits attendus, si l'on tient compte de la confusion politique régnant actuellement dans ce pays. Il est possible d'admettre toutefois que le Proche-Orient est à la veille d'événements considérables pouvant influencer sur le sort de la guerre. La présence de M. Eden le prouve ainsi que le changement du Haut Commandement naval britannique de la Home Fleet ; le nouveau chef a participé depuis 1937 aux opérations de la Flotte de la Méditerranée.

L'actualité balkanique ne diminue en rien l'âpreté de l'effroyable combat aérien qui se déroule chaque jour au-dessus de l'Allemagne, de l'Angleterre et des côtes de France.

Londres subit chaque jour un pilonnement sans précédent dans l'histoire des bombardements aériens. D'après ce que nous en savons Londres serait très mal en point. On ne peut qu'admirer — ou plaindre — davantage la sauvage détermination de Churchill de résister jusqu'au bout, ainsi que la volonté des souverains anglais de rester au milieu de leurs sujets, avec les princesses, afin de partager les misères de leur peuple.

La R. A. F. répond de son côté en bombardant violemment raffineries de pétrole, usines, gares de triage, ports, docks, convois marchands, Berlin. Il semble que les dégâts soient également très importants de ce côté.

La lutte continue donc avec l'aide de plus en plus précise des E. U. A. Après les quarante destroyers, il s'agirait d'une cession de vingt-cinq « forteresses volantes ». On sait que ces Boeing quadrimoteurs de 5.000 CV. peuvent transporter cinq tonnes de bombes avec une autonomie de 5.000 kilomètres à 400 kmh. de moyenne. Armés de huit mitrailleuses ou canons, ces avions seraient un appoint formidable pour les Anglais. Dans le même ordre d'idées les usines canadiennes et du New-Zealand travaillent à plein rendement pour satisfaire les besoins de la D. C. A. et de l'aéronautique anglaise.

Aussi acharnée la bataille pour la libre pratique des océans se poursuit. Chaque jour des épaves s'accumulent au fond des mers : neutres, anglais, allemands, italiens, vont tour à tour par le fond. La guerre sous-marine bat son plein et pour l'instant c'est l'Allemagne seule qui attaque, car l'Italie ne peut encore déverrouiller la Méditerranée, que Gibraltar soit pris et la flotte italienne libre de passer en Atlantique, ce serait alors la fin certaine de la Grande-Bretagne. C'est ce qui explique les interventions successives de l'Axe auprès de l'Espagne. Gibraltar représente donc encore plus que jamais la pièce maîtresse de la puissance britannique.

Les derniers mois de l'année nous apporteront sans nul doute des changements profonds dans la carte de l'Europe.

LA VIE INDOCHINOISE

In memoriam.

C'est en plein typhon qu'une assistance considérable vint mardi matin 15 octobre à 8 heures assister à la Messe pontificale de requiem célébrée pour le repos de l'âme des militaires tombés au champ d'honneur au cours des regrettables incidents de frontière de Lang-son des 23, 24 et 25 septembre 1940.

Tous les journaux ont parlé de cette imposante et pieuse cérémonie qui s'est déroulée en présence de M. le Vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, de M. le Général de Corps d'Armée Martin, Commandant Supérieur des Troupes de l'Indochine, de MM. le Général Sumita, Chef de la Mission japonaise en Indochine, le Secrétaire Général P. Delsalle, le Résident Supérieur Rivoal, le Médecin-Général Heckenroth, le Général Cazin, Commandant la Division du Tonkin, l'Intendant Général Blanc, le Général Bourrely, Commandant l'Artillerie, le Général Mennerat, le Colonel Devèze, Commandant de l'Air, le Résident-Maire E. Delsalle, les Chefs des

Services généraux, les Directeurs des grandes Sociétés commerciales ou industrielles, les Directeurs de journaux, les délégations des officiers, sous-officiers, hommes de troupes de différentes armes, des familles des disparus et de nombreuses dames et de personnalités annamites.

La cérémonie fut célébrée par Mgr Hedde, vicaire apostolique de Lang-son, assisté des R. P. Lebourdais et Nam. Le R. P. Villebonnet, accompagné par M. Bonduel, dirigeait la chorale du Cercle Catholique Militaire Sainte Jeanne-d'Arc.

De l'allocution très remarquée de Mgr Hedde nous extrayons cette belle leçon de discipline patriotique prononcée après l'hommage rendu aux morts : « Le Maréchal Pétain qui vient de donner au monde un si magnifique exemple de courage en acceptant la responsabilité de réparer nos désastres à l'heure la plus sombre de notre histoire, dans une de ses proclamations radiodiffusées, a prononcé cette phrase qui a probablement retenu votre attention : « Nous ferons tout notre possible pour remettre en honneur les principes du christianisme qui sont à la base de notre civilisation ».

« Or, un principe fondamental du christianisme, principe exprimé par Saint-Paul lui-même c'est que toute autorité vient de Dieu et que celui-là résiste à Dieu qui résiste à l'autorité légitime.

« Ce principe, il faut avouer que nous l'avions quelque peu perdu de vue et que nous avions pris l'habitude de tout juger et de tout critiquer.

« Dans les heures particulièrement difficiles que nous traversons où les problèmes sont si complexes, où nous ignorons à peu près tout des manœuvres d'une diplomatie compliquée et tortueuse, c'est un devoir plus impérieux que jamais de nous grouper autour de nos chefs, de leur faire une confiance absolue de façon à leur permettre de prendre en toute liberté d'esprit les décisions graves que leur dicteront leurs lourdes responsabilités. Qu'il y ait là, pour nous, matière à sacrifice, c'est évident ; mais nos morts de Lang-son sont allés jusqu'au bout de leur sacrifice ; sachons, nous aussi, pour rester dignes d'eux, aller jusqu'au bout des nôtres. Ainsi soit-il ».

Le typhon des 14 et 15 octobre 1940.

Le 14 au matin le Service Météorologique de l'Indochine avait annoncé à 6 heures qu'un typhon de petit diamètre, assez violent dans sa région centrale abordait, en direction du Nord-Ouest la côte au voisinage de Thanh-hoa. Au vrai, selon un autre avis émis à 10 heures le même jour, le typhon avait abordé le littoral entre Nam-dinh et Thanh-hoa.

Si l'on examine la carte des trajectoires de typhons d'octobre de 1911 à 1929 on constate immédiatement que celui de 1940 a quelque chose d'exceptionnel quant au lieu d'atterrissage. C'est le second en effet depuis 1911 qui aborde la côte à une latitude aussi élevée. Le premier, en 1915, né à l'Ouest de Manille, avait tapé en plein sur Nam-dinh. La zone normale d'arrivée des typhons d'octobre étant approximativement comprise entre Nha-trang et Vinh.

Pour en revenir à celui qui nous occupe, disons que les dégâts dûs à son passage ont été assez sévères.

A Hanoi une véritable trombe d'eau noya nombre d'artères arrêtant tramways et automobiles, poussettes et piétons. Il est tombé près de 34 cm. d'eau en 2 jours. Des rafales de vent atteignant 60 kilomètres-heure couchèrent quelques arbres et démolirent des fils électriques sans toutefois perturber gravement la vie de la Capitale.

Nam-dinh, Haiphong, Phu-lang-thuong virent tour à tour leurs rues sous l'eau. De nombreuses routes furent inondées sinon coupées, en particulier à Gia-lam (40 cm. d'eau), près de Nam-dinh (km. 98 et 99 des routes interprovin-

ciales 10 et 21), au km. 283 de la route coloniale n° 1 coupée d'autre part au bac de Quang-khê. De même la circulation fut interrompue un moment sur la ligne de chemin de fer Hanoi-Saigon, entre Cau-ho et Trinh-xuyên.

Les plus graves dégâts semblent avoir été causés dans les provinces de Thanh-hoa, Nam-dinh, Phu-ly et Hà-dông où la récolte du paddy du 10^e mois a été compromise.

Revue reçue.

Bulletin de l'Enseignement primaire au Cambodge, n° 1.
Revue pédagogique mensuelle de l'Enseignement primaire élémentaire indochinois en Cochinchine, n° 1.

Revue pédagogique à l'usage des écoles élémentaires indigènes du Tonkin et Nord-Annam, n° 1.

Bulletin de la Société des Etudes indochinoises, 1^{er} et 2^e trimestres 1940.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces publications sans notre prochain numéro.

Le Bulletin général de l'Instruction publique.

Indochine vient de recevoir les nos 1 et 2 de la publication mensuelle de la Direction de l'Instruction publique. Nous leur avons réservé une attention particulière non pas surtout en raison de leur qualité, qui est connue, mais aussi par ce fait que nombre des écrits contenus dans ces ouvrages proviennent d'anciens camarades de Lycée et d'anciens professeurs avec lesquels nous sommes restés en excellents rapports.

On sait que ces publications comportent une partie officielle, une partie générale, une partie scolaire.

Dans la partie officielle, toutes les décisions, réglementations nouvelles provenant d'arrêtés du Gouvernement général ou des Gouvernements locaux, y sont scrupuleusement consignées. La Rédaction du bulletin a poussé le souci de clarté jusqu'à séparer les actes d'Administration générale de ceux concernant le personnel administratif.

Dans la partie générale nous avons lu une étude très nouvelle pour nous et très documentée de M. Georges de Gironcourt sur la *Valeur de la tradition musicale pour l'étude des races humaines* — et le *Devoir de sa préservation en Indochine* qui est une contribution des plus sérieuses aux travaux d'une « section » nouvelle de la géographie, la géographie musicale, qui ouvre d'étonnantes perspectives à l'étude des races humaines.

De M. Nguyễn-tiên-Lang a été publiée la conférence faite le 16 mai 1940 à l'Université, sur *L'âme de la Jeune fille d'Annam dans la poésie annamite*. Conférence à laquelle nous avons eu le plaisir d'assister et qui a remporté succès justifié.

Un compte rendu objectif de l'Exposition-Vente des formations d'apprentissage scolaire de Cochinchine ferme cette partie du bulletin.

Dans la partie scolaire ont été publiées des études extrêmement consciencieuses de MM. A. David, de M. Lê-thanh-Y et de M. J. Loubet.

Aussi riche et varié en documentation dans ses parties officielle, générale et scolaire se présente le n° 2.

Nous avons lu avec le plus vif intérêt le texte d'une fort remarquable conférence faite par notre ancien Maître d'histoire, M. Taboulet, actuellement Chef du Service de l'Enseignement en Cochinchine, sur la *vie tourmentée de l'Evêque d'Adran*. Rien de ce qu'il écrit et dit M. Taboulet ne peut nous laisser indifférent.

Tout à fait opportune, objective et judicieuse, nous a paru la claire petite causerie faite en France à la Radio-Scolaire par M. Charton, Directeur de l'Instruction publique en Indochine sur le sujet suivant : *Ce qu'est la France d'Outre-Mer*. Elle ne peut que contribuer à dissiper nombre d'idées fausses et à étendre la notion coloniale encore trop peu répandue, il faut en convenir, dans l'opinion française.

Enfin complétant ce bulletin sont publiées des études de MM. A. David, Lê-thanh-Y, Revertégat, J. Loubet,

A. Le Mineur, Vanderhaegue, qui méritent la plus grande attention aussi bien par la qualité des signataires que par l'intérêt des sujets traités.

H. B.

Dans les Administrations publiques indochinoises.

Une loi du 17 juillet 1940 (modifiée et complétée le 29 juillet et le 30 août) a décidé qu'en France jusqu'au 31 octobre les magistrats fonctionnaires et agents civils ou militaires de l'Etat, des Départements et des Communes pourront être relevés de leurs fonctions par arrêtés ministériels.

La même loi précise en outre que des allocations seront payées pendant 3 mois au personnel ainsi relevé de ses fonctions.

Enfin elle laisse à un décret ultérieur le soin de déterminer les possibilités de reclassement de ce personnel, de sa mise sous un régime spécial de disponibilité, ou de son admission à la retraite.

Ces dispositions ont pour objet :

1° D'écarter immédiatement sans attendre l'époque de leur mise à la retraite les agents dont la valeur professionnelle ou le rendement est manifestement insuffisant ;

2° D'écarter également sans avoir recours à une longue procédure ceux dont l'activité est reprehensible ou dangereuse.

Une loi du 27 septembre 1940 qui sera prochainement promulguée en Indochine a prévu des mesures analogues pour les Colonies. La période pendant laquelle des mesures pourront être prises prendra fin le 31 janvier 1941. Elles sont applicables aux fonctionnaires et agents civils des territoires dépendant du Secrétariat d'Etat aux Colonies, à ceux des Communes, des établissements publics, et des services concédés ainsi qu'aux officiers publics et ministériels.

La décision sera prise par arrêté du Secrétaire d'Etat aux Colonies sur rapport du Gouverneur Général, ou du Gouverneur de la Colonie où l'intéressé est en service.

Celui-ci continuera pendant trois mois à percevoir le traitement, la solde ou le salaire ainsi que les indemnités de résidence, et de charges de famille dont il bénéficiait jusqu'alors.

Un décret spécial qui interviendra avant le 31 décembre prochain déterminera les conditions dans lesquelles les personnels ainsi relevés de leurs fonctions pourront être reclassés dans les administrations publiques, placés sous un régime spécial de disponibilité ou admis à la retraite.

Reprise du Service Maritime entre Saigon, Manille, Shanghai et Kobé.

Ce sera chose faite à partir du 25 octobre, date à laquelle le s/s d'Artagnan partira de Manille pour Shanghai et Kobé (source Manille).

Deux ans de lutte contre le Front Populaire.

C'est le titre d'un petit livre que M^e Maurice Bernard, avocat et journaliste éminents se propose de faire paraître. Cet ouvrage est le recueil d'articles presque quotidiens parus en 1936, 1937, 1938 dans la *Presse Indochinoise*, journal de feu Neumann à Saigon.

Revue de la Presse.De *l'Impartial*, du 15 octobre 1940.**La Révolution c'est Pétain**

par Maurice BERNARD.

Le premier, depuis des années et des années, il a dit au paysan de chez nous qu'il était le fondement, la base, la racine, l'âme de la France.

Il a rendu à la vieille glèbe millénaire sa dignité première et désormais les hommes obscurs qui se penchent vers les sillons ne se sentiront plus des citoyens diminués, des sujets de seconde zone, des parias, dont les yeux se lèvent vers les cités tentatrices et dévorantes, gavées de privilèges.

Oui, pour cette œuvre seule, que le vieux soldat soit béni, sa voix n'est pas autre chose que la voix du sol qui, ainsi qu'il l'a dit, ne meurt pas, ne meurt jamais.

Ce sol qu'ont défendu des millions de paysans français venus du Nord, de l'Est, du Midi, mais tous sentant que cette terre où ils creusaient des tranchées, était l'héritage sacré qu'il fallait défendre jusqu'au suprême sacrifice, et que treize cent mille d'entre eux accomplirent de 1914 à 1918.

**

La voilà la Révolution émancipatrice, le voilà le verbe qui relève et qui ennoblit la tâche de chaque jour.

Et celui qui nous tient ce langage est le même qui, il y a quelque 20 ans, de l'aveu même d'un de Gaulle, a sauvé notre pays.

Pétain, le grand Pétain vient au peuple de France les mains tendues en un geste de réconciliation.

Il ne veut ni de la vengeance ni de la revanche des uns sur les autres ; les recevrons-nous par des ricanements et des haussements d'épaules ?

**

De *la Presse Indochinoise* (9 octobre).**Mission de la France**

par VALCOURT.

... Car la France a une mission et n'a pas le droit quoiqu'il arrive de s'y soustraire.

Quelle est donc cette mission ?

Il suffit pour la connaître, d'interroger l'histoire. Dans les Lettres, les Sciences, les Arts, la France a presque toujours tenu le premier rang. Héritière, avec l'Italie, de la civilisation antique, elle n'a cessé de briller en Europe d'un éclat incomparable.

A certaines époques, c'est vers elle que le monde civilisé tout entier avait les yeux tournés ; elle servait, à toutes les nations, de guide et de modèle ; on la suivait, on l'imitait, on avait pour unique ambition de lui ressembler.

Est-il besoin de rappeler à ce propos, l'influence que la France du XVII^e et du XVIII^e siècle exerça sur l'Europe au point de vue intellectuel et social. Le français était pour ainsi dire la langue universelle. Ses écrivains et ses artistes étaient partout connus et admirés. Ses modes étaient adoptées dans tous les pays par l'élite de la population. Ses ennemis même se piquaient de ne rien ignorer de ce qui se passait à Paris. Le Roi de Prusse, Frédéric, ne s'efforçait-il pas de copier Versailles et tous les souverains d'Europe ne se réglaient-ils pas sur les usages suivis à la Cour de France ?

Mais il est un domaine, surtout, où la mission de la France s'est manifestée de façon plus évidente et plus efficace encore : celui des idées philosophiques, des doctrines émancipatrices qui ont pris naissance chez elle, et qui se sont répandues dans le monde entier. C'est la France qui a appris la liberté aux peuples. C'est elle qui a créé dans le monde cet immense mouvement de libé-

ration dont les excès inévitables ne peuvent faire oublier la grandeur ni la puissance.

La mission de la France n'est point terminée. On la retrouvera encore, il faut en conserver le ferme espoir, à la tête des nations dressées contre toutes les formes de la tyrannie.

La France demeure la patrie de la liberté. Elle ne faillira point à sa mission qui est d'en assurer, un jour ou l'autre, le triomphe.

**

De *l'Avenir du Tonkin*, du 15 octobre 1940.**La crise de la moralité**

Le temps est déjà lointain où certain sénateur, M. Bé-ranger, surnommé irrévérencieusement « le Père La Pu-deur », s'élevait courageusement contre l'immoralité qui menaçait la France, et s'assignait comme unique tâche la lutte contre le relâchement des mœurs. Bien entendu, les esprits forts s'insurgèrent, on se moqua copieusement de lui, et le... Progrès, à ce point de vue social, fit d'effrayants ravages dans la mentalité de la jeunesse française.

**

Ce qui contribua le plus à la décadence morale des jeunes générations, ce fut incontestablement la littérature immonde qui submergea le pays, inondant d'œuvres mal-saines nos kiosques et librairies : romans dont la stupidité rivalisait avec la pornographie. Hebdomadaires « de luxe » dans lesquels, sous un fallacieux prétexte d'art s'étaient impudemment d'obscènes photographies, journaux naïse-ment érotiques, publications dites policières, où de louches écrivains donnaient avec abondance des détails graveleux et atroces sur les crimes les plus crapuleux.

Leur nombre témoignait de l'importance de leur vente, tolérée par un régime trop veule pour oser l'interdire.

Ce fut, durant de longues années, la pâture intellec-tuelle quotidienne d'un nombre inouï de garçons et de filles, dont elle abaissa dangereusement le niveau moral.

Une limitation de la liberté de la presse s'impose au sujet de la littérature obscène.

**

La mode moderne exigea ensuite l'usage immodéré des fards et des teintures. On vit surgir une multitude de femmes « artificielles », blondes, rousses ou platinées, des visages peints, des lèvres carminées, des ongles aux coloris étincelants. Encore une fois, nous prétendons ne pas être trop vieux jeu, car nous n'en ferons pas un crime aux jeunes générations.

Toutefois, l'excès en tout étant un défaut, il faut en cette affaire, éviter le mauvais goût et le ridicule.

Aussi bien, la jeunesse féminine se doit de devenir sérieuse et réfléchie, et ne plus perdre un temps précieux au maquillage, aux teintures et aux ondulations perma-nentes. Elle doit songer aux difficultés effroyables de l'heure présente et apporter sa contribution nécessaire au relèvement du pays.

La nation réclame de vraies femmes, des mères de famille, et non pas de futilles poupées, inconscientes, trop modernes...

**

De *France-Indochine*, du 19 octobre 1940.**L'Amiral de la Flotte**

par René LA BRUYÈRE.

... « On a beaucoup applaudi, en France, à la nomination de l'Amiral Darlan. D'abord en raison de la personnalité même de ce chef qui a su porter à un si haut degré l'esprit de discipline du personnel et la perfection du matériel de la flotte française. Ensuite, parce que chacun y voit le gage d'une résurrection de la Marine marchande,

devant poursuivre dans la paix l'œuvre impériale du pays. Enfin et surtout, du fait que cette décision du Maréchal Pétain marque à la fois sa volonté de rendre hommage à la Marine militaire et de désavouer les méthodes démagogiques de l'Administration maritime commerciale.

Car le résultat obtenu par les marines est un exemple typique des résultats néfastes de la politique des partis, mais aussi des bienfaits de l'indépendance vis-à-vis d'eux.

A la rue royale, la Marine militaire, conduite par un corps remarquable d'officiers de vaisseaux, d'ingénieurs, de commissaires, etc... établit les programmes en fonction des besoins de la France et les exécute avec une conscience professionnelle, dégagée de toute influence extérieure.

Depuis M. Georges Leygues, on a fermé la porte du ministère à toute ingérence étrangère au bien du service. On y travaille dans le calme et sans crainte du Parlement, qui seconde, au contraire, les états majors. L'Amiral Darlan, dans toutes les fonctions qu'il occupe, tient d'une main ferme la barre du gouvernail et suit sa route sans autre souci que de diriger le navire.

Le Front populaire lui-même ne réussit pas à entamer ce corps d'officiers qui usera plutôt les ministres que de se laisser absorber par leurs préoccupations électorales. En fait, il n'y aura que de bons ministres de la Marine, car ils s'inclineront devant le patriotisme et l'honnêteté de leurs commis.

Résultat : la flotte française, au 2 septembre 1939 compte : deux cuirassés modernes (les seuls que possèdent les Alliés) ; sept croiseurs lourds, douze croiseurs dont six qui sont les meilleurs à flot, 32 contre-torpilleurs, 75 sous-marins, dont les plus gros et les plus endurants.

C'est une flotte moderne, homogène, qui vaut 60 % de la flotte anglaise, qui possède des points d'appui remarquables et qui est admirablement commandée. Elle accomplira sa tâche avec honneur. Les Allemands lui rendront le meilleur hommage qu'on puisse donner à un ennemi vaincu : celui de lui laisser son pavillon haut et de ne pas faire prisonnier son personnel. C'est un honneur dont la Marine française noble et correcte pendant la guerre a su se rendre digne.

Naissances.

ANNAM

— RENÉ-CHARLES-ALBERT, fils de M^{me} et M. Maener, chef d'exploitation de la S. I. P. E. A.

CAMBODGE

— PATRICE-LOUIS, fils de M^{me} et M. Jorland, professeur au Lycée Sisowath à Phnom-penh.

COCHINCHINE

— YVONNE, fille de M^{me} et M. Coxon, directeur général de la Manufacture des Cigarettes d'Indochine.

— MARIE-FRANCE, fille de M^{me} et M. Joseph-Adrien Garnier, contrôleur des Douanes et Régies.

— DANIEL-HENRI, fils de M^{me} et M. Marcel Blanchon, industriel à Saigon.

— BRIGITTE-MARIE-LOUISE-YOLANDE-CHARLOTTE, fille de M^{me} et M. Edmond Favier, contrôleur des P. T. T.

TONKIN

— MONIQUE-GABRIELLE, fille de M. Ignace Joseph, sergent-chef (12 octobre 1940).

— ANTOINETTE-MARIE-THÉRÈSE-JEANNE, fille de M. Amalassou Soucé, adjudant d'Infanterie coloniale (13 octobre 1940).

— DANIELLE-PIERRETTE-MARIE, fille de M^{me} et M. Pierre-Marie Lucas, maréchal-des-logis-chef d'Artillerie coloniale (14 octobre 1940).

— EDGARD-HENRI, fils de M^{me} et M. Marius-René-Gaston Mus, contrôleur des Douanes et Régies (15 octobre 1940).

— FRANÇOIS-RICHAUD-ANTOÏNE-MARIE, fils de M. Marie-Joseph-Alphonse David (15 octobre 1940).

— NICOLE-GENEVIÈVE-MARIE-FRANCE, fille de M. Marie Guy de Bernard de Feyssal, avocat à la Cour d'Appel de Hanoi (16 octobre 1940).

— JEAN-PIERRE, fils de M. Jean Sachet, ingénieur-adjoint du Service des Mines (16 octobre 1940).

— MARGUERITE, fille de M. Pierre-Christoph Blasius, sergent d'Infanterie coloniale (17 octobre 1940).

Mariages.

TONKIN

— FRANÇOIS BARTOLI, fils de M. Bartoli, de la Garde Indigène de Ha-chau, avec M^{lle} ADRIENNE TESTON (19 octobre 1940).

Prochains mariages.

COCHINCHINE

— M. MARCEL MOTAIS DE NARBONNE, professeur de l'Enseignement primaire, avec M^{lle} NGUYEN-THI-LAI.

— M. PIERRE-ERNEST BELLIE, mécanicien à Saigon, avec M^{lle} NGUYEN-THI-LIEN.

— M. GEORGES-LUCIEN GARING, caporal au 11^e R. I. C., avec M^{lle} NGUYEN-THI-TU.

TONKIN

— M. PAUL LABOR, Infanterie coloniale, avec M^{lle} HONGOC-HUYEN.

— M. GEORGES-HENRI-ROBERT GESBERT, caporal-chef, avec M^{lle} JEANNE-MARIE BARBERO.

Décès.

ANNAM

— M. GUY-LÉO PINOT, caporal-chef au 11^e R. I. C. à Hué (7 septembre 1940).

— M. LOUIS-LUDOVIC-ERNEST GILLARD, brigadier des Douanes et Régies (23 septembre 1940).

CAMBODGE

— M. OKNHA CHAMNÉAS SANGKRÉAM YOK, gouverneur honoraire de l'ordre administratif khmer, Phnom-penh (6 octobre 1940).

COCHINCHINE

— M^{me} Vve BOLLINET, belle-mère de M. Louis Lefèbvre, ingénieur des T. P. à Saigon (10 octobre 1940).

— M. JEAN-ETIENNE-MARCEL BERRUCHON (10 octobre 1940).

— M. ANTOINE SAVARY, fils de M^{me} et M. André Savary, sous-brigadier de la Police régionale (10 octobre 1940).

— M^{me} Vve PUJOLE née Marie Lourdes, à Saigon (13 octobre 1940).

TONKIN

— M^{me} GEORGETTE ARNAUD, épouse de M. Arnaud, commissaire de police du 2^e Arrondissement à Hanoi, à la retraite (15 octobre 1940).

— M^{me} VU-KHANH, belle-fille de M. Vu-Dai, président suppléant du Tribunal de Hung-yên (15 octobre 1940).

— M. VERÈS GYNLA, sergent-chef de Légion (15 octobre 1940).

— M. HENRI DUPRÉ, contrôleur principal de classe exceptionnelle des Chemins de fer en retraite (19 octobre 1940).

L'abondance des matières nous oblige à reporter au prochain numéro notre chronique "Pour le Dimanche" et nos mots croisés.

On devrait mieux choisir les gens

ROMAN (suite) ⁽¹⁾

par PAUL MUNIER

J'y mis pourtant de la persévérance. Je ne pouvais m'habituer à considérer comme étant normale la transformation de Nelly en Annamite. Il m'a fallu des mois et des mois pour arriver à cette conviction que, pour douloureux et injustes qu'ils aient été, les événements avaient simplement établi un nouvel équilibre, plus stable que l'ancien. Nelly, européenne, ne se maintenait qu'avec peine au niveau que cette qualité suppose ; asiatique, elle s'installa naturellement dans son nouveau milieu et résista, passivement mais obstinément, aux efforts que je fis pour l'en tirer. C'est donc elle qui, instinctivement, fut la plus sage, et son indolence la servit.

Elle lui fit bien du tort aussi, malgré moi. L'histoire de son appauvrissement total en est la preuve.

Après la révolte de Cho-phong, les habitants qui avaient subi des pertes dans leurs biens furent indemnisés par le Gouvernement ; on chuchota même que certains firent là de bonnes affaires ! Comme il était matériellement impossible d'exiger de chacun la preuve de sa propriété des objets détruits ou volés, on demanda seulement de fournir une liste, avec les valeurs approximatives ; on se contenta de rogner un peu les estimations manifestement exagérées.

Ayant appris ces choses, bien après que tout était terminé, je demandais un jour à Nelly si elle avait reçu une indemnité.

— Rien du tout ! me répondit-elle.

— Mais as-tu demandé ?

— Oui ! j'ai écrit au père Danos.

... le père Danos ! je connais : mission espagnole à Haiphong.

— Et qu'a-t-il fait ?

— Je ne sais pas. Il ne m'a jamais écrit.

— Tu lui avais envoyé une liste ?

— Oui ! maman l'avait fait faire par un secrétaire.

Aussitôt j'écrivis une lettre adressée au père Danos, lui rappelant la liste envoyée et lui demandant le résultat de ses démarches ; Nelly signe et j'envoie.

Deux jours après, elle reçoit la réponse que voici :

« Ma chère enfant,

« Je me souviens, en effet, d'avoir eu entre les mains la liste dont vous me parlez. Je ne sais plus du tout ce que j'en ai fait et ne puis la retrouver.

« N'oubliez pas, ma chère enfant, que vous êtes chrétienne et fille de chrétiens, et que vous devez obéissance et amour au Seigneur, jusque dans les épreuves qu'il vous envoie.

« Recevez mes bénédictions apostoliques.

DANOS

Sans doute le prêtre, en véritable disciple du Christ, méprisait-il assez les biens de ce monde pour oublier d'aider ses ouailles dans la misère ! Il faut le reconnaître, au Tonkin si les Missions sont immensément riches, les religieux vivent dans une pauvreté voisine du dénuement. Que ce soit l'excuse du père Danos !

Nelly ne toucha donc rien. Je pus arriver, pourtant, après plusieurs démarches, et grâce à l'intervention d'un ami, à lui faire payer le dernier mandat de solde de son père, qu'elle traînait dans sa valise depuis près de deux ans !

VI

Il ne faut pas juger les autres quand on n'a jamais eu l'occasion d'être à leur place.

D'AUXION de RUFFÉ.

La saison estivale revenant, nous vîmes un jour arriver le médecin affecté, pour six mois, à la station. Quand il vint chez moi, car je comptais parmi les trois visites officielles qu'il avait à faire, j'eus envie de l'envoyer à l'hôpital !... Un corps long, maigre et mou, une face jaune et creuse, des yeux parfois intelligents et tristes mais le plus souvent perdus dans une hébétude infinie, voilà celui qu'on envoyait soigner les baigneurs ! Le lendemain de son arrivée il vint à table, à l'hôtel, vêtu d'un pyjama inénarrable, tout flottant autour de ses quilles, et on ne le

(1) Voir *Indochine* nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

revit jamais autrement habillé, que le jour qu'il partit pour ne plus revenir.

Il mangeait fort peu ; au dessert il commençait à s'assoupir et quand on avait apporté sa tasse de café, elle fumait et se refroidissait lentement devant une grande carcasse somnolente de pantin cassé.

L'homme était jeune et je ne pouvais comprendre une ruine pareille. M^{me} Sœur me donna le mot : il se piquait à la morphine. Il avait le corps plein d'abcès, tant il négligeait toute prudence et, de temps à autre, c'était l'hôtesse qui pensait le docteur !

J'ai fréquenté un peu ce malheureux, car il me semblait qu'une grande détresse transparaisait sous sa déchéance. Quand il était sous l'effet de la drogue, il était doux, très intelligent, avec un fonds de tristesse incoercible ; il se jugeait lui-même, impitoyablement. Quand il avait besoin de sa piqûre, il n'était plus qu'une loque bâillante.

Dans ses moments de lucidité, il avait des jugements à l'emporte-pièce, des diagnostics brefs et justes, les uns et les autres gâtés d'avance par un scepticisme définitif.

Un couple de baigneurs vint un jour à sa table lui demander l'heure à laquelle ils pourraient le consulter. J'étais là. Sans répondre, il tendit la main ; machinalement, l'homme tendit la sienne ; alors le docteur, regardant les doigts, prononça : gale ! puis il retourna le bras, regarda les plis du poignet et répéta : gale ! Il lâcha l'homme, prit la main de la femme et dit encore : gale ! puis, sans façon, levant un peu le pyjama, jeta un coup d'œil sur les pieds nus et menus et conclut : gale !

Les deux autres étaient figés sur place, la femme cramoisie ! A la fin l'homme dit : « Docteur, que faut-il faire ? » A quoi l'étonnant toubib répondit : « Savon noir... brosse dure... pommade soufrée... » et il retomba dans sa rêverie !

Un jour je l'emmenai à la pêche. Il vint sans casque ! Je criai à la folie, je voulus lui prêter une coiffure ; impossible ! Laconiquement, il répéta : « Erreur !... erreur !... les animaux n'ont que leur crâne !... mettez encore le casque, vous attraperez une insolation en arrivant à Marseille !... »

De fait, il resta sans chapeau toute la matinée, sous un soleil à cuire des œufs ! Au début il parut s'amuser de la pêche, jeu nouveau pour lui ; au bout d'une demi-heure il lâcha tout et se coucha dans la barque ; quand nous rentrâmes, il se tenait à peine debout tant la drogue lui manquait ! Et il répétait à voix basse : « Pas un plaisir... un supplice !... un supplice !... »

Quand il eut vu Plard, il me confia : « Neurasthénie, délire érotique ; à brève échéance folie ou suicide !... » Après une courte entrevue, d'ailleurs accidentelle, avec M^{me} Croixmiellée, il dit : « Anémie, asthénie, chlorose, intoxication médicamenteuse !... » Et quand il eut marché quelques pas en compagnie de Noireaud, il prononça : « Cœur de grenouille, cervelle d'étaupe ; vivra vieux !... »

Pour Croixmiellée, il fut encore plus sobre. Nous étions allés à la poste, de compagnie, et la face barbue parut un moment au guichet. En sortant, je regardai interrogativement le docteur ; il comprit, contempla la façade de la poste, toute enturbanée de bougainvillées, et lança sans précaution : « Un salaud sous les fleurs !... »

Il resta toujours muet au sujet de Nelly, qu'il vit souvent. J'eus peur de l'interroger.

C'est que je savais déjà la justesse un peu laconique, mais d'autant plus redoutable, de ses appréciations, et plus notre liaison durait, plus Nelly se montrait de commerce difficile. Mon amitié pour elle en était troublée, ce qu'il m'eût été désagréable de m'avouer à moi-même.

L'harmonie relative qui avait suivi l'incident avec Plard s'effritait chaque jour davantage, et je supportais de plus en plus péniblement le caractère impossible de ma compagne.

Ce qui me surprit d'abord, puis m'exaspéra bientôt, ce fut son intransigeance, voire sa dureté avec les indigènes. Elle souffrait du mépris des blancs, mais elle méprisait les jaunes, elle qui avait dans les veines du sang blanc et du sang jaune, avec une pinte de sang noir !

J'avais un vieux boy, pas excellent certes, mais dont je me contentais depuis longtemps et qui m'était dévoué. Je ne sais même pas son nom car je l'ai toujours appelé « Boy » tout simplement.

Il soignait bien mon chien, nettoyait consciencieusement mon fusil et savait admirablement monter les lignes. Toute partie de pêche ou de chasse était pour lui un plaisir et il m'accompagnait volontiers ; au retour, il rattrapait le temps perdu, cirait, brossait, lavait ; enfin j'en étais content.

Avec Nelly il tint trois mois, après quoi il me demanda à s'en aller. Elle ne lui laissait pas un instant de repos, criant pour rien ; d'une voix aigre, cherchant des querelles.

PAUL MUNIER

(A suivre)

Tous

Ces

procédés modernes
de reproduction
en noir
et en couleurs

SONT
A VOTRE
DISPOSITION
A L'IMPRIMERIE

G.TAUPIN & C^{IE}

50, Rue Paul-Bert - Hanoi - Tél. 141

LA
CHANCE



*Faites un geste
vers elle
elle peut faire un geste
vers vous*



PRENEZ VOTRE BILLET DE LA

**LOTTERIE
INDOCHINOISE**